IMT Nuremberg Archives

H – 466

International Court of Justice

535
7
H

Martin

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 8 Janvier 1946

ouverte à 10 heures, sous la présidence
de Lord Justice LAWRENCE

Colonel WHEELER - Les Nazis n'ont pas oublié les autres sectes religieuses, dans leurs efforts pour supprimer la religion chrétienne en Allemagne. Ils ont persécuté les "Bibelforscher" ou travailleurs de recherches de la Bible. On a déjà présenté le document D 84 comme preuve - pièce USA 236, montrant que les membres de ces sectes ont non seulement été poursuivis devant les tribunaux, mais ont été mis dans des camps de concentration, même après avoir purgé leur peine.

Le document 2.928 PS - pièce USA 239 - dans le livre de Documents A, prouve jusqu'à l'évidence la persécution des "Bibelforschers".

M. LE PRESIDENT - Je crois que vous allez un peu vite. Nous n'avons pas parlé déjà du D 84 ?

Colonel WHEELER - Je n'ai pas l'intention d'en lire des extraits, Monsieur.

M. LE PRESIDENT - Allez-vous lire des extraits du 2.928 PS ?

Colonel WHEELER - Oui, je vais en lire quelques-uns.

M. LE PRESIDENT - Très bien.

H0466 - 0002

H0466 - 0003

Colonel WHEELER - Ce document est une attestation de Matthias Lex, Vice-Président de l'Union Nationale des Fabricants de Chaussures. Il parle des ses expériences dans le camp de concentration de Dachau, et il dit - je cite la troisième page de son attestation, neuvième paragraphe, onzième ligne à partir du bas de la page :

"Je comprends parmi les prisonniers politiques les "Bibelresearchers"...

M. LE PRESIDENT - Ce n'est pas le commencement du paragraphe 9 ?

Colonel WHEELER - C'est à la fin de la page, le paragraphe 9 du document 2928 PS est assez long, il comporte une liste des noms des personnes internées au camp, et au bas de la seconde page de cette liste, je lis ensuite une phrase : "Je comprends parmi les prisonniers politiques les Bibelforscher" dont le nombre était estimé à plus de 150."

Je lis la dernière ligne de cette page, et les quelques lignes de la page suivante :

"Les groupes suivants étaient complètement isolés : les membres de ce qu'on appelait les "compagnies disciplinaires" (strafkompanien) qui étaient dans un camp de concentration pour la seconde fois, et également, après 1937, les "Bibelforscher". Les membres des "compagnies disciplinaires" étaient des prisonniers qui avaient commis des offenses légères ou disciplianires contre les règles du camp. Les groupes suivants vivaient séparément, mais pouvaient fréquenter d'autres groupes au cours de la journée, soit pendant leur travail, ou pendant qu'ils se promenaient dans le camp : les prisonniers politiques, les Juifs, les anti-sociaux, les Gitans, les homosexuels, et avant 1937 également les "Bibelforscher"."

H0466 - 0004

Je parlerai aussi du document 1.531 PS, qui n'est pas dans le livre de documents. C'est la pièce USA 248 qui a déjà été présentée comme preuve. C'est un ordre du RSHA de 1942 autorisant l'emploi des méthodes du troisième degré contre les témoins de Jehovah.

Maintenant, je vais m'occuper des actes de suppression dans les territoires annexés et occupés. En Autriche, l'Evêque Paulus Rusch, d'Innsbruck, a écrit un compte-rendu très clair à ce sujet. Je présente cette déclaration pour laquelle il a prêté serment. C'est le document n° 3.278 PS, pièce USA 569. C'est un compte-rendu du combat du National-socialisme dans l'Administration Apostolique d'Innsbruck-Foldkirch, du Tyrol, et de Vorarlberg. Sur ce point, l'Evêque déclare - et je commence à la première page du texte anglais et de la traduction en allemand :

"Après avoir pris le pouvoir, le National-socialisme a immédiatement montré une tendance à exclure l'Eglise de la vie publique."

M. LE PRESIDENT - N'allez pas trop vite.

Colonel WHEELER - C'est le 3.278 PS. L'expression "Publicity" est écrite en anglais par l'Evêque. Cela veut dire, sans doute "Activité publique". Je continue la citation :

"A la fête de Corpus Christi, en 1938, la procession habituelle fut interdite. Au cours de la même année, toutes les écoles dépendant de l'Eglise et tous les jardins-d'enfants furent supprimés. Les journaux et les hebdomadaires chrétiens furent interdits. Au cours de la même année, toutes les organisations ecclesiastiques, surtout les organisations de jeunesse, telles que les Scouts, furent dissoutes et leur activité fut interdite."

"Les effets de ces interdictions furent rapidement suivies d'effet. Le clergé fit opposition,

H0466 - 0005

il ne pouvait agir autrement. Alors, on arrêta un grand nombre de prêtres. Environ un cinquième d'entre eux furent arrêtés. Les raisons de ces arrestations étaient :

"1°) les sermons - Quand les actions du parti étaient critiquées, ou quand on en parlait même de la manière la plus simple."

"2°) Les organisations de jeunesse - On interdisait de s'occuper de la jeunesse, à partir de Novembre 1939. Les messes pour les enfants furent interdites, de même que pour les jeunes. Des leçons de religion ne pouvaient être données dans les Eglises, sauf pour la préparation à la communion et à la confirmation. Il fut interdit d'apprendre les choses de la religion à l'école."

"Les prêtres ne pouvaient, en conscience, suivre ces interdictions, et ceci explique les raisons pour lesquelles beaucoup de prêtres furent arrêtés. Finalement, les prêtres furent arrêtés en raison de leur travail "religieux". Il leur était par exemple interdit de donner quoi que ce soit aux étrangers ou aux prisonniers. Un prêtre fut arrêté parce qu'il avait donné une tasse de café et du pain à deux Hollandais qui avaient faim. Cet acte "religieux" était considéré comme défavorisant les éléments de la race."

"En 1939 et 1940, une nouvelle activité commença. Les cloîtres et les couvents furent pris, dissous, et beaucoup d'églises qui leur appartenaient furent fermées. Parmi ceux-ci, deux couvents de religieuses furent supprimés: les Soeurs Dominicaines de Kludenz, et les Soeurs de l'Adoration Perpétuelle, d'Innsbruck. Dans ce dernier, les soeurs furent tirées une à une des cloîtres par la Gestapo. De la même façon, les propriétés de l'Eglise, telles que les Centres de Jeunesse, les Maisons des Paroisses furent saisis. Une liste des églises fermées, des couvents dissous, et

H0466 - 0006

des institutions religieuses est jointe."

"Malgré toutes ces mesures, les résultats ne furent pas satisfaisants. Alors, les prêtres furent non seulement arrêtés, mais également départés dans les camps de concentration. Huit prêtres du Tyrol et du Vorarlberg ont été mis en prison, et parmi eux Monseigneur le Dr Charles Lampert. L'un est mort à la suite de mauvais traitements, et les autres sont rentrés chez eux. Le Professeur Lampert vut relâché, mais on lui demanda de rester à Stettin. Plus tard, il fut à nouveau arrêté et exécuté en Novembre 1944, après avoir été condamné à mort à huis-clos."

Dans ce compte-rendu figure une liste de trois pages et demi qui s'appelle "liste d'Eglises, couvents, monastères et propriétés ecclesiastiques du Tyrol et du Vorarlberg, qui furent respectivement saisis, confisqués, puis des Institutions, des écoles confessionnelles dissoutes." A moins que le Tribunal ne le demande, je ne lirai pas ces noms.

Je présente comme preuve le document 3274 PS, pièce USA n° 570, qui vient du Cardinal Innitzer, de Vienne, et qui a été authentifié par lui. C'est la première lettre pastorale envoyée aux Archevêques et aux Evêques d'Autriche, après la Libération, en 17 Octobre 1945. Je cite la première page, deuxième paragraphe des textes Anglais et Allemand. C'est un résumé de la campagne des conspirateurs nazis en Autriche :

"Une guerre terrible plus qu'aucune autre dans l'histoire de l'humanité est terminée. Une guerre intellectuelle vient aussi de finir. Le but de celle-ci était la destruction du Christianisme et de l'Eglise parmi notre peuple. Une campagne de mensonges et de trahisons contre

H0466 - 0007

la vérité et l'amour, contre les droits divins et humains et contre les lois internationales."

Je cite à partir du 4ème paragraphe, et les paragraphes suivants :

"On pouvait voir l'hostilité directe dirigée contre l'Eglise dans les règlements contre les ordres et les monastères, les écoles et les institutions catholiques, contre les fondations et les activités religieuses, contre les bâtiments et les maisons ecclesiastiques et leurs institutions, sans aucun droit pour se défendre : ils furent déclarés les ennemis autant du Peuple que de l'Etat, et leur existence fut supprimée."

"L'instruction religieuse et l'éducation des enfants et de la jeunesse était très limitée, et parfois complètement empêchée. On encourageait par tous les moyens possibles tous les efforts hostiles à la religion et à l'Eglise, et par cela on cherchait à empêcher les jeunes gens et les enfants de notre peuple de bénéficier des trésors de la foi divine et d'une vraie moralité, imbue de l'esprit de Dieu. Malheureusement ces efforts réussirent dans beaucoup de cas à causer un dommage durable à la jeunesse.

"Le soin des âmes dans les Eglises et dans les Maisons ecclésiastiques, dans les hôpitaux et autres institutions fut entravé. Il fut supprimé dans les Forces Armées et le Service du Travail, en envoyant les jeunes à la campagne et dans des familles individuelles, on empêchait le culte d'être respecté par des gens d'autres nationalités et d'autres races. "

"Que de fois le Service Divin ainsi que les sermons, les missions, les jours de communion, les retraites les processions, les pélerinages furent très limités, pour les raisons les plus invraisemblables, et rendus complètement impossible. La littérature catholique, les journaux, les pé-

H0466 - 0008

riodiques, les écrits religieux furent arrêtés, les livres et bibliothèques détruits. Quelle injustice que cette dissolution des biens des Eglises catholiques, et l'empêchement des activités de l'Eglise. Les croyants, catholiques et chrétiens, dont la confession religieuse était soi-disant libre, étaient espionnés, critiqués, à cause de leur croyance, et méprisés pour leur activité chrétienne. Combien de fonctionnaires loyaux, d'instituteurs, d'employés publics et privés, de travailleurs, d'hommes d'affaires et d'artisans, et même de paysans furent soumis à la pression et à la terreur. Beaucoup perdirent leur situation, beaucoup furent forcés de prendre leur retraite. D'autres furent renvoyés sans pension, et privés de leur activité professionnelle. Souvent, les personnes qui restaient fidèles à leurs convictions étaient critiquées, condamnés à la faim, ou torturés dans des camps de concentration. La Chrétienté et les Eglises étaient continuellement brisées et exposées à la haine.

"Le mouvement apostat trouvait de l'aide. On profitait de chaque occasion pour encourager les gens à se retirer de l'Eglise."

En envisageant la responsabilité pour tous ces actes de suppression en Autriche, le Tribunal se souviendra que l'accusé Von Schiracht fut gauleiter de Vienne de 1940 à 1945.

Je vais maintenant parler des actes de suppression en Tchécoslovaquie, où l'accusé Von Neurath était protecteur du Reich pour la Bohême et la Moravie, de 1939 à 1943, et que l'acchsé Frick lui succéda. Ces actes ont été résumés dans un compte-rendu du Gouvernement Tchécoslovaque. Je présente comme preuve le document 998 PS - USA 91. déjà versé au dossier. Ce sont des extraits, qui n'ont pas encore été lus, d'un compte-rendu officiel Tchécoslovaque, concer-

M

H0466 - 0009

nant l'accusation, et le jugement des criminels de guerre allemands, par le Tribunal Militaire International, suivant l'accord des Quatre Grandes Puissances du 8 Août 1945. Puisque c'est un document officiel gouvernemental d'une des Nations Unies, je prie le Tribunal l'accepter comme preuve, d'après l'article 21 des statuts, et je demande à le resumer plutôt qu'à le lire.

Il décrit le mauvais traitement des prêtres catholiques, dont 487 furent envoyés comme otages dans les camps de concentration, la dissolution des ordres religieux, la suppression de l'instruction religieuse dans les écoles tchécoslovaques, la suppression des publications catholiques, la dissolution des organisations gymnastiques catholiques, comprenant 800.000 membres, et la confiscation des biens de l'Eglise catholique. Il décrit les interdictions faites à l'Eglise nationale Tchécoslovaque, et la confiscation de tous ses biens en Slovaquie, et d'une partie de ses propriétés en Bohême. Ce compte-rendu parle des sévères restrictions sur la liberté pour les protestants de prêcher librement, la persécution, l'emprisonnement, l'exécution de ministres, de pasteurs, la suppression des organisations protestantes de jeunesse, et des écoles théologiques, et montre la subordination complète et plus tard la dissolution de l'Eglise orthodoxe tchèque. Il précise que toute l'éducation évangélique fut donnée à l'autorité civile, et beaucoup de professeurs évangéliques perdirent leur emploi.

Les méthodes de répression adoptées par les conspirateurs nazis en Pologne contre l'Eglise chrétienne furent encore plus terribles et de plus grande envergure.

Les documents du Vatican que nous avons présentés décrivent les persécutions de l'Eglise catholique en Pologne, dans trois zones :

H0466 - 0010

1°) les territoires incorporés, spécialement Warthegau.

2°) le Gouvernement général.

3°) les territoires incorporés à l'Est.

Le Tribunal se souviendra que les territoires incorporés comprennent les territoires limitrophes de l'ancien Reich, principalement le Reichs District Wartheland ou Warthegau, comprenant notamment les filles de Poznan et Lodz, et le district du Reich de Dantzig, en Prusse Orientale.

Les territoires occupés de Pologne, qui étaient organisés en Gouvernement Général, comprenaient le restant de la Pologne pris par les Forces Allemandes en 1939, allant jusqu'aux nouvelles frontières que la Russie Soviétique formait alors. Ceci comprenait Varsovie, et Cracovie. Après que les Nazis eurent attaqué l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques en Juin 1941, les parties de l'ancienne Pologne, plus à l'Est, furent incluses et comprises dans ce qu'on appelait les territoires occupés de l'Est.

Pour délimiter les responsabilités des accusés, en ce qui concerne les persécutions, de leurs zones respectives, le Tribunal se rappellera que l'accusé Frick était responsable de la réorganisation des territoires de l'Est ; l'accusé Frank était à la tête du Gouvernement Général de 1939 à 1945 ; l'accusé Seys-Inquart était député, Gouverneur Général, de 1939 à 1940, et l'accusé Rosenberg était Ministre du Reich pour les Territoires Occupés de l'Est du 17 Juillet 1941 à la fin.

Je présente comme preuve le document 3263 PS, USA 571, qui a pour titre : "Memorandum du Secrétariat d'Etat à l'Ambassade d'Allemagne, concernant la situation religieuse dans le "Warthegau" - 8 Octobre 1942." Ce document comprend un certificat d'authenticité du Vatican

H0466-0011

signé par le Secrétaire du Pape, pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui correspond au Document 3261 PS qui vient d'être mentionné.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lire chacun de ces documents, car ils se ressemblent tous. Je cite le paragraphe 1 du document 3263 PS :

"Pendant longtemps la situation religieuse, dans la région nommée Warthegau donna des causes de grave et croissante anxiété. Là bas, en fait, l'Eglise a été peu à peu complètement éliminée. Le Clergé régulier et séculier a été réduit dans des proportions absolument inadéquates, car ils ont été en grande partie déportés et exilés. On empêche l'instruction de nouveaux prêtres, l'éducation catholique rencontre beaucoup d'opposition, les religieuses ont été dispersées, des obstacles insurmontables ont été élevés pour empêcher les gens de recevoir le secours de la religion. Beaucoup d'églises ont été fermées. Les institutions charitables et intellectuelles catholiques ont été détruites. Les biens d'ecclésiastiques ont été saisis."

Le 2 Mars 1943, le Cardinal secrétaire d'Etat adressa à l'accusé Ribbentrop, Ministre des Affaires Etrangères du Reich une note décrivant en détail la persécution des évêques, des prêtres, et d'autres ecclésiastiques, et la suppression du libre exercice de la religion dans les provinces occupées de Pologne. Ce document est tellement clair qu'il mérite d'être plus longuement cité. Je présente comme preuve le document 3264 PS - USA 572, intitulé : "Note de son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat au Ministre des Affaires Etrangères du Reich sur la situation Religieuse dans le Warthegau, et dans d'autres provinces assujetties à l'Allemagne." Il porte un certificat d'authenticité du Vatican, comme le document 3261 PS. Il est signé par le Cardinal Maglione. J'en cite, commençant page 1

H0466 – 0012

D. 11

8/1/46 - 10 h. à 11 h.

3ème paragraphe du texte anglais et de la traduction allemande :

"L'endroit où, par dessus tout, la situation religieuse, par son extrême gravité, appelle une considération spéciale est le territoire dénommé le "Reichsgau Wartheland".

"Six évêques étaient dans cette région, au mois d'Août 1939, et maintenant, il n'en reste qu'un seul En fait :

"L'Evêque de Lodz (Litsmannstadt) et son Auxiliaire, étaient, au cours de l'année 1941, confinés d'abord dans un petit district du diocèse, et ensuite renvoyés et exilés dans le Gouvernement Général."

"Un autre Evêque, Monseigneur Michael KOZAL, Auxiliaire et Vicaire Général de Wladislavia, fut arrêté pendant l'automne de 1939, il fut retenu quelques temps en prison dans la ville, puis plus tard dans une institution religieuse de Lad, finalement il fut conféré au camp de concentration de Dachau.

"Son Eminence le Cardinal Archevêque de Gniezno et Poznan, et l'Evêque de Wladislavia, qui étaient partis pendant la période des opérations militaires, n'eurent pas l'autorisation de rentrer à leurs Sièges, le seul Evêque qui reste maintenant dans le "Warthegau" est Son Excellence Monseigneur Valentine Dymek, Auxiliaire de Poznan ; et lui, tout au moins jusqu'en Novembre 1942, fut enfermé dans sa propre maison."

Je passe maintenant à la Deuxième page, 4ème paragraphe du texte anglais - Cinquième paragraphe du texte allemand.

"Si le sort de Leurs Excellences les Evêques

H0466 - 0013

a causé beaucoup d'anxiété au Saint-Siège, la condition de beaucoup de prêtres et de religieux a causé et cause toujours beaucoup de peine.

"Dans le territoire qu'on appelle maintenant "Warthegau", plus de 2.000 prêtres poursuivaient leur activité avant la guerre. Maintenant, ils sont réduits à un tout petit nombre. D'après les compte-rendus reçus de différents endroits par le Saint-Siège, au cours des premiers mois de l'occupation militaire, beaucoup de membres du Clergé furent fusillés, ou exécutés d'autres façons, pendant que d'autres - quelques centaines - furent jetés en prison, traités d'une manière inconvenante, on les obligea à travailler, à accomplir des tâches tout à fait différentes de leur personnalité, et on les exposa au mépris et aux moqueries."

"Alors, pendant qu'un grand nombre de prêtres étaient exilés, forcés de se régugier dans le Gouvernement Général, beaucoup d'autres furent envoyés dans des camps de concentration. Au début d'Octobre 1941, les prêtres du diocèse du Warthegau détenus à Dachau atteignaient un chiffre de plusieurs centaines, et leur nombre a augmenté considérablement au cours des mois qui ont suivi, à la suite d'une intensification des mesures prises par la police, qui amenèrent l'emprisonnement et la déportation de plusieurs centaines d'ecclésiastiques. Des districts entiers étaient donc privés complètement des soins du Clergé. Dans la ville de Poznan même, les soin des âmes de plus de 200.000 catholiques était entre les mains de quatre prêtres seulement."

"Le clergé régulier avait un sort aussi triste. Beaucoup de religieux furent fusillés, ou tués d'autre façon. La grande majorité des autres furent jetés en prison,

H0466 - 0014

déportés ou interdits.

"Les mêmes mesures furent prises contre les religieuses institutions, contre les séminaires du diocèse de Gniezno et Poznan, de Wladislavia et de Lod qui furent fermés. Le noviciat et les maisons de préparation pour les ordres religieux et les congrégations furent fermées. Les religieuses elles-mêmes ne pouvaient poursuivre leur activité charitable, sans être gênées. Pour elles, il y avait un camp de concentration spécial, à Bojanowo, où vers le milieu de 1940, environ 400 religieuses furent internées, et utilisées pour des travaux manuels. A une représentation du Saint-Siège, faite par le truchement de l'Annonciature Apostolique à Berlin, le Ministre des Affaires Etrangères a répondu par le memorandum du 28 Septembre de la même année, que cela était une question de mesures temporaires, prises avec le consentement du Reichslieutenant pour Wartheland, Dans ce même memorandum, il était admis que comme résultat de la réorganisation des institutions charitables, beaucoup de religieuses n'avaient plus d'activité.

"Mais en dépit du fait que cette mesure était supposée être temporaire, il est certain que vers la fin de 1942, des centaines de religieuses étaient encore internées à Bojenowo. On sait que pendant assez longtemps, les religieuses n'avaient même pas le droit d'exercer leur religion, de se consacrer à l'éducation de la jeunesse et à l'instruction religieuse fut supprimée dans le Warthegau.. Du point de vue des droits de l'Eglises catholique, toutes les Eglises catholiques furent supprimées."

Je passe maintenant à la 4ème page.

M. LE PRESIDENT - Qui était le premier ministre du Reich ?

H0466 - 0015

du Reich au moment où ce document fut fait ?

Colonel WHEELER - C'était l'accusé Von Ribbentrop, Ministre des Affaires Etrangères du Reich.

Je passe à la 4ème page, 10ème paragraphe du texte anglais - 5ème page, 4ème paragraphe du texte allemand :

"L'usage de la langue polonaise pendant les pratiques religieuses, et même pendant le sacrement de pénitence fut interdit."

M. LE PRESIDENT - A quelle page êtes-vous ?

Colonel WHEELER - A la 4 ème page, juste après le milieu de la page, le paragraphe qui commence par : " "L'usage de la langue polonaise ..."

"L'usage de la langue polonaise pendant les pratiques religieuses, et même pendant le sacrement de pénitence fut interdit. De plus - et ceci vaut qu'on en parle tout spécialement, car c'est contraire aux lois naturelles et aux dispositions acceptées par le système légal de toutes les nations - la célébration de mariages entre les Polonais était subordonnée à une limite d'âge de 28 ans pour les hommes, et de 25 ans pour les femmes.

"Les actions catholiques furent complètement détruites. L'Institution Nationale, qui était à la tête de tout le mouvement d'action catholique polonaise fut supprimée. Comme résultat, toutes les associations qui s'y rattachaient et qui étaient prospères, ainsi que toutes les institutions catholiques de culture, de charité, ou de service social furent abolies.

"Dans tout le Warthegau, il n'y a aucun journal catholique, et pas même une librairie catholique.

"Des mesures semblables furent prises concernant

H0466 - 0016

la propriété des églises. Beaucoup d'églises fermées furent utilisées pour des besoins profanes. Même les Cathétrales de Gniezne, Poznan, Wladislavia et Lodz ne furent pas épargnées. Les résidences episcopales furent confisquées, les biens appartenant aux séminaires, aux couvents, les musées diocésains, les bibliothèques et les fonds des Eglises furent confisqués ou séquestrés."

Je passe maintenant au 3ème paragraphe de la page 5 :

"Même avant qu'on ait touché à la propriété des églises, les fonds alloués au clergé furent supprimés."

Maintenant, à la 6ème page, 4ème paragraphe entier du texte anglais :

"Le règlement administratif venant du bureau du Lieutenant pour application de l'ordre du 13 Septembre 1941 rendit la situation des catholiques dans ces districts encore plus pénible.

"Par exemple, le 12 Novembre 1941 parut un décret du Reichsleitenant, suivant lequel, parmi d'autres choses on stipulait qu'à partir du 13 Septembre, les propriétés des personnes juridiques de l'Eglise Catholique et Romaine passeraient au "Romischkatholischen Kirche deutscher Nationalist im Reichsgau Wartheland", pour autant que, à la demande des "Religiosgesellschaft" ci-dessus mentionnés, ces propriétés seraient reconnues par le Reichslieutenant comme propriétés non-polonaises. En vertu de ce décret, presque tous les biens de l'Eglise Catholique dans le Warthegau furent perdus."

Maintenant, je passe à la 7ème page, 2ème paragraphe en entier.

"Si nous passons du "Warthefau" aux autres territoires à l'Est, nous trouvons malheureusement là-bas également des actes et des mesures contre les droits de l'Eglise et de

H0466 - 0017

la foi Catholique, dont l'importance et l'étendue variaient suivant les régions.

"Dans les provinces qui furent déclarées annexées au Reich Allemand, et qui furent jointes aux Gaue de la Prusse Orientale, de Dantzig, de la Prusse Occidentale, et de la Silésie supérieure, la situation est semblable à celle déjà décrite, concernant les Séminaires, l'utilisation de la langue polonaise dans les pratiques sacrées, les oeuvres charitables, les Associations d'action Catholique, la séparation des fidèles d'après leur nationalité. Là aussi on doit déplorer la fermeture des Eglises, la déportation et la mort violente de beaucoup de membres du Clergé, (Celui-ci a été réduit aux deux-tiers dans la diocèse de Culma, et d'un tiers au moins dans le diocèse de Katewice) la suppression de l'instruction religieuse dans les écoles, et par-dessus tout la suppression complète de l'Episcopat. Après que l'Evêque de Culma, qui avait quitté son diocèse pendant les opérations militaires, demanda à rentrer dans son diocèse, l'autorisation lui fut refusée. Puis suivit, en Février 1941, l'expulsion de l'Evêque de Plock et de son Auxiliaire, qui moururent tous les deux plus tard en captivité. Un vénérable octogénaire, l'Evêque Monseigneur Julian Anthony Nowowiejski est mort à Dzialdowo, en Mai 1941 - le 28 Mai - et son Auxiliaire, Monseigneur Leo Wetmanski dans un camp de transit, le 10 Octobre de la même année.

"Dans le territoire appelé le "Generalgouvernement", ainsi que dans les provinces de Pologne qui avaient été occupées par les troupes soviétiques, entre le mois de Septembre 1939 et Juin 1941, la situation religieuse était telle quelle a causé de graves préoccupations au Saint-Siège. Sans s'arrêter à décrire le traitement que le Clergé a subi dans de nombreux cas - les prêtres jetés en prison, dépor-

H0466 - 0018

tés, et même mis à mort, la confiscation des biens des Eglises, la fermeture des Eglises, la suppression des associations et des publications qui avaient un caractère exclusivement religieux, ou simplement une tendance religieuse, la fermeture des écoles primaires et secondaires catholiques, et de l'Université Catholique de Lublin - il suffit de se rappeler deux séries de mesures prises et qui étaient très graves, qui affectaient les Séminaires et l'Episcopat.

"Quand les bâtiments des différents séminaires avaient été occupés complètement ou en partie, l'intention, pour quelques temps - Novembre 1940 à Février 1941 - fut de réduire ces institutions à deux seulement : les Séminaires de Cracovie, et de Sandomir. Les autres furent autorisés à rouvrir, mais à condition qu'aucun nouvel étudiant ne soit admis, ce qui pratiquement et inévitablement amenait la fermeture rapide de ces institutions."

Ici, je passe un paragraphe.

"On a parlé plusieurs fois de prêtres déportés on internés dans des camps de concentration. La plus grande partie d'entre eux était transferée à Altreich, où il y en avait déjà plus de mille."

M. LE PRESIDENT - Qu'était l'Altreich ?

Colonel WHEELER - L'Altreich est l'Ancienne Allemagne.

"Quand le Saint-Siège a demandé qu'ils soient libérés, et qu'on leur permit d'émigrer vers des pays neutres d'Europe, ou vers l'Amérique, - ceci en 1940 - la requête fut refusée, et on promit seulement qu'ils seraient tous réunis dans le camp de concentration de Dachau, qu'on ne leur donnerait pas un travail trop dur à faire, et qu'on permettrait à quelques uns d'entre eux de dire la messe que

H0466-0019

les autres pourraient entendre.

"Le traitement des prêtres internés à Dachau, qui, pendant en certain temps, en 1941, n'était pas trop mauvais, s'aggrava vers la fin de cette même année. Il était particulièrement pénible d'apprendre, pendant plusieurs mois de l'année 1942, par les nouvelles qui venaient du camp, les morts fréquentes des prêtres, et même de tous jeunes prêtres qui se trouvaient parmi eux."

Je passe deux paragraphes.

"Les Catholiques Polonais n'avaient pas le droit de se marier dans le territoire d'Altreich. Les demandes des institutions religieuses pour l'instruction religieuse ou la préparation à la confession ou à la Sainte Communion pour les enfants de ces ouvriers sont, en principe, refusées."

Ce que sont devenues les requêtes - même du Vatican - concernant les affaires religieuses dans les territoires envahis est contenu dans le Document 3266 PS, pièce USA 573, que je présente comme preuve. C'est une lettre du Cardinal Archevêque de Breslau au Secrétaire d'Etat du Pape, datée du 7 Décembre 1942. Cette lettre est authentifiée par le Vatican, de même que les autres documents que nous avons déjà lus.

Cette lettre souligne la responsabilité de la Chancellerie du Parti quant à la politique d'autorité qui a été pratiquée concernant les questions religieuses dans les territoires occupés. Je cite la première page de cette lettre, et je rappelle au Tribunal que l'accusé Bormann était à ce moment Chef de la Chancellerie du Parti Nazi, et que l'accusé Kaltenbrunner était le Chef du Reichssicherheitshamptamt - le RSHA. Je cite le document 3266 PS, en commençant à la 6ème ligne :

H0466 - 0020

D. 19

8/1/46 - 10 h. à 11 h.

"En ce qui concerne les offenses les plus graves infligées à l'Eglise, non seulement j'ai protesté à chaque occasion pour les incidents individuels qui se sont produits, , mais j'ai également protesté formellement au sujet de l'ensemble de ces offenses, dans un document qué, comme porte-aprole de la Hiérarchie, j'ai envoyé au Chef Suprême de l'Etat, et au Ministre du Reich, le 10 Décembre 1941. Nous n'avons pas reçu un seul mot de réponse.

"Votre Eminence connait les grandes difficultés devant lesquelles nous nous trouvons pour ouvrir les négociations, et ceci vient du fait que la Chancellerie du Parti National-Socialiste exerce son autorité en accord avec la Chancellerie du Reich, et avec les Ministres du Reich. Ce "Partei-Kanzlei" indique la route que l'Etat doit suivre tandis que les Ministères et la Chancellerie du Reich sont obligés d'édicter leurs décrets en accord avec ces directives. En outre, il y a le fait que le Bureau Suprême pour la Sécurité du Reich, appelé le "Reichssicherheitshauptamt" possède une autorité qui empêche toute action légal et tout appel. Au-dessous se trouvent les Bureaux Secrets pour la Sécurité Publique, qui s'appellent "Geheime Staatspolizei" (connus habituellement sous le nom de Gestapo) dont un se trouve dans chaque province. Contre les décrets de ce Bureau Central et des Bureaux Secrets, il n'y a aucun appel par l'intermédiaires des Tribunaux, et aucune plainte par l'intermédiaire des Ministères n'est prise en considération. Souvent, les Conseillers des Ministres indiquent qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils voudraient, à cause de l'opposition des Bureaux du Parti. Pour autant qu'il s'agit du pouvoir exécutif, l'organisation appelée SS, qui est le "Schutzstaffeln der Partei" est en fait l'autorité suprême.

"Dans les cas très graves, nous avons présenté nos plaintes au Chef Suprême, le Fuehrer, Aucune réponse

H0466 – 0021

n'a été reçue, ou bien cela provient de la Chancellerie du Parti, sus-nommée, qui ne se considère pas liée par le Concordat passé xxxx avec le Saint-Siège.

H0466-0022

Je présente maintenant comme preuve le document 279 PS; U.S.A. 574. Ceci est un extrait de l'Accusation n° I7 contre l'accusé Hans FRANK, Gouverneur Général de Pologne, intitulé "Mauvais traitement et Persécution du Clergé Catholique dans les Provinces de l'Ouest", soumise par le Gouvernement Polonais aux termes de l'Article 2I de l'Accord des Quatre Puissance du 8 Août I945. Il donne des renseignements complèmentaires sur la persécution des prêtres. Je cite :

"L'extrait ci-joint traite des "Conditions et résultats Généraux de la Persécution", emprunté à l'accusation n° I7, page 5, paragraphe IV, du Gouvernement Polonais contre les accusés figurant à l'Acte d'Accusation devant le Tribunal Militaire International. Sujet : "Mauvais traitement et Persécution du Clergé Catholique dans les Provinces de l'Ouest incorporées de Pologne". Ceci est une traduction véridique en anglais de l'original en polonais.

"Il est soumis au Tribunal Militaire International en accord avecl'Article 2I du Statut."

Signé :"Dr Tadeuss CYPRIAN, Représentant polonais à la Commission des Nations Unies pour les Crimes de Guerre, à Londres, signant pour le Gouvernement Polonais et la Commission Principale pour l'investigation des crimes de guerre allemands en Pologne, dont le cachet est joint à la présente.

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que vous avez besoin de lire ces certificats.

COLONEL WHEELER.- C'est le seule que j'aie à lire. Maintenant je lis d'après cet extrait :

" Conditions et résultats généraux de la Persécution :

" II) La situation générale du Clergé dans l'Archidiocèse de Poznan, au début d'Avril I940, est résumée dans les

...

H0466 - 0023

mots suivants, paroles du Cardinal HLONDS dans son second compte-rendu :

"Cinq prêtres fusillés ; 27 prêtres enfermés dans des camps de concentration à Stutthof et dans d'autres camps ; I90 prêtres emprisonnés ou mis en camp de concentration à Bruczkow, Chlodowo, Gerusski, Kazimiers, Buskupi, Lad, Lublin et Puszczykowe ; 5 prêtres sérieusement malades par suite de mauvais traitements; I22 paroisses sans prêtre.

" I2) Dans le diocèse de Chelmno, où il y avait environ 650 prêtres, seulement 5 pour cent furent autorisés à rester, les autres 97 % furent emprisonnés, exécutés ou mis en camps de concentration.

" I3) En Janvier I94I, environ 700 prêtres furent tués, 3.000 furent mis en prison ou en camps de concentration."

Je m'en rapporte également au Document n° 268 A-PS, U.S.A. 56, C'est un extrait d'un discours de Pie XII au Sacré Collège, le 2,Juin I945. Ceci a déjà été présenté comme preuve. Je ne veux pas en relire des extraits. Il donne des chiffres concernant les prêtres internés en camps de concentration, à Dachau.

Le Tribunal se souviendra qu'on a lu ce document déjà auparavant, sur l'emprisonnement de 2.800 écclésiastiques et religieux, pour Dachau seulement, de I940 à I945, dont environ 800 étaient morts en Avril I945, y compris un EvêqueAuxiliaire.

Ce document présente un compte-rendu des mesures prises par les conspirateurs nazis contre l'Eglise Catholique.

En résumé on admet que les preuves présentées à la Cour, démontrent que les Nazis ont essayé de supprimer

...

H0466 - 0024

l'Eglise Catholique en Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne, et que ceci faisait partie de la conspiration pour éliminer l'opposition interne et pour préparer la guerre d'agression. Ceci fait partie des crimes de guerre contre l'humanité.

COLONEL STOREY.- Plaise à la Cour, avant de présenter la cause individuelle des accusés, en accord avec nos collègues britanniques, Monsieur Elwyn JONES présentera un court exposé, intitulé 'Agression, idée de base nazie'.

MR. ELWYN JONES.- Plaise au Tribunal, je vais maintenant attirer l'attention de la Cour sur un document qui est devenue une déclaration de foi de ces accusés. Je parle de "Mein Kampf" d'HITLER. Il est peut être opportun de le considérer en ce moment-ci, juste avant de présenter à la Cour les preuves contre les accusés individuellement, sous les Chefs d'Accusation I et 2, car ce livre a donné aux accusés une préconnaissance des buts illégaux nazis. C'était non seulement le testament politique d'HITLER, mais par adoption le leur.

On peut parler de 'Mein Kampf' comme du "Livre Bleu" de l'agression nazie. Son contenu soutient la thèse du Ministère Public, qui prétend que la poursuite de plans d'agression n'était pas un simple accident, résultant de la situation politique en Europe et dans le monde, qui régnait durant la période où les Nazis ont détenu le pouvoir.

'Mein Kampf' établit de façon irrévocable et indiscutable que l'emploi des guerres d'agression pour servir leurs buts en politique étrangère faisait partie du système du Parti Nazi.

Un grand philosophe allemand a dit une fois :"Les idées ont des mains et des pieds". Ceci devint le but délibéré de

...

H0466 - 0025

ces accusés de voir les idées, doctrines et politiques de 'Mein Kampf' devenir la foi active et le guide d'action pour la Nation Allemande, et particulièrement pour la jeunesse malléable.

Comme mes collègues américains l'on déjà présenté au Tribunal, de I93[illegible] à I939 une endoctrination extensive des idées de 'Mein Kampf' fut poursuivie dans les écoles et universités d'Allemagne, aussi bien que parmi la Jeunesse Hitlérienne, sous la direction de l'accusé Baldur VON SCHIRACH, et parmi les S.A. et S.S., ainsi que dans le peuple allemand entier, par l'intermédiaire de l'accusé ROSENBERG.

Une copie de 'Mein Kampf' était officiellement présentée à tous les nouveaux mariés en Allemagne, et maintenant je présente à la Cour ce cadeau de noce des Nazis aux nouveaux mariés d'Allemagne. Ceci est présenté sous le numéro I28. G.B. La Cour verra la dédicace de la première page de cet exemplaire:" Aux nouveaux mariés Friedrich Rosebrock et Else Georene Zum Beck avec les meilleurs voeux pour un heureux mariage", offert par l'Administration Communale à l'occasion de leur mariage, le I4 Novembre I940. Pour le Maire, l'Officier d'Etat-Civil."

Le Tribunal verra au bas de la page, que cette édition de'Mein Kampf' qui est l'édition de I940, porte à 6.250.000 le nombre des exemplaires de 'Mein Kampf' publiés. Ceci montre la proportion dans laquelle ce livre fut distribué. Il avait été appelé :"La Bible du Peuple Allemand".

Les efforts des accusés et de leurs complices, eurent pour résultat d'empoisonner une génération et de déformer le point de vue de tout le peuple.

...

H0466 - 0026

GM/5

8/I/46

II - I2 h.

Comme le Général S.S. VON DEM BACH ZLEWSKI l'indiquait hier, si vous prêchez pendant des années, tout au long de dix années, l'infériorité de la race slave et l'inhumanité des Juifs, il s'ensuivra logiquement que l'assassinat de millions de ces êtres humains sera considéré comme un phénomène naturel.

De 'Mein Kampf' le chemin conduit directement aux fourneaux d'Auschwitz et aux chambres à gaz de Maïdeneck.

Je vais essayer de montrer au Tribunal ce qu'étaient les commandements de 'Mein Kampf', en citant des passages de livre. Ces extraits figurent dans l'ordre dans lequel avec votre permission je vous les lirai.

On classe ces extraits en deux catégories. La première est celle de l'expression général d'HITLER, de sa foi dans la necessité de la force comme étant le seul moyen de résoudre les problèmes internationaux. La deuxième catégorie est celle des déclarations beaucoup plus claires d'HITLER concernant la politique que l'Allemagne doit poursuivre. La plupart des citations de la deuxième catégorie proviennent des trois derniers chapîtres, I3, I4 et I5 de la deuxième partie de 'Mein Kampf'.

HITLER donne là ses vues sur la politique étrangère. On verra l'importance de ces textes, si la Cour consulte l'édition allemande, où elle verra que la deuxième partie de 'Mein Kampf' fut d'abord publiée en I927, c'est-à-dire moins de deux ans après le Pacte de Locarno, et quelques mois avant l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. La date de publication peut faire croire à une répudiation de la politique de coopération internationale que STRESEMAN avait entreprise, et une méfiance délibérée

...

H0466 - 0027

de la tentative d'établir, par la Société des Nations, la règle de la loi dans les affaires internationales.

D'abord, je présente à la Cour des citations, montrant le point de vue général d'HITLER, point de vue accepté et propagé par les accusés, concernant la guerre et l'agression. La première citation, de la page 556 de 'Mein Kampf' comprend ce qui suit :

"Le sol sur lequel nous habitons maintenant, ne fut pas donné à nos ancêtres par le ciel, mais ils l'ont conquis en risquant leur vie. Donc, à l'avenir, notre peuple n'obtiendra pas de territoires, et par conséquent de moyens d'existence, comme une faveur des autres peuples, mais il faudra les gagner par la puissance d'un sabre triomphant."

A la page I45 HITLER révèle son attitude personnelle vis à vis de la guerre. Des années de paix précédent I9I4, il écrit :

"Je croyais que c'était la mauvaise chance, et que j'étais arrivé trop tard sur ce globe. J'avais beaucoup de chagrin à l'idée que ma vie devrait suivre son cours de façon pacifique".

LE PRESIDENT.- Un peu plus lentement.

MR ELWYM JONES.- Je vous demande pardon Votre Honneur.

"Etant enfant, j'étais tout sauf un pacifiste, et toute tentative pour m'y amener était inutile".

Généralement HITLER parlait de la guerre de cette façon. Page I62 nous trouvons :

"En ce qui concerne le rôle joué par les sentiments humains, MOLTKE a dit qu'en temps de guerre la chose la plus importante est d'obtenir une décision aussi rapidement que possible et que les méthodes les plus cruelles de combat sont en même temps les méthodes les plus humaines.

...

H0466 - 0028

Quand des personnes essaient de répondre à ceci par des hautes considérations sur l'esthétique, etc.. il n'y a qu'une seule réponse à donner, c'est que les questions vitales impliquées dans la lutte d'une nation pour son existence ne doivent être subordonnées à aucune considération esthétique. "

Hélas, les accusés ont suivi trop fidèlement ces préceptes de cruauté et nous le prouverons plus tard.

HITLER parlait d'une loi inévitable de lutte pour vivre, qui figure au onzième chapitre du premier livre de'Mein Kampf', avec la doctrine de la supériorité arienne sur les autres races, et le droit des Allemands en vertu de cette supériorité de dominer et d'employer les autres peuples à leurs propres fins. Tout le Chapitre II de 'Mein Kampf' parle de la théorie de la 'race des seigneurs'; en vérité la plupart de ses discours ultérieurs adressés à ses généraux, etc... étaient très souvent des répétitions du Chapitre II.

Si la Cour veut bien se reporter à l'extrait de la page 256, qui précise :

"S'il n'avait pas été possible pour eux d'utiliser les membres des races inférieures qu'ils avaient conquises, les Aryens n'auraient jamais pu être en première position sur la route qui les conduit aux derniers degrés de la culture, tout comme sans l'aide de certains animaux qu'ils ont pu apprivoiser, ils n'auraient jamais pu inverter la machine, qui leur a permis par la suite de se passer des animaux.

"Pour l'établissement de types supérieurs de civilisation, les membres des races inférieures constituent un élément essentiel."

...

GM/8

8/I/46

II - I2 h.

H0466 - 0029

A la page 44 de 'Mein Kampf' HITLER parle de ces idées générales appliquées à l'Allemagne :

" Si au cours de son histoire, le peuple allemand avait utilisé l'unité de l'instinct du troupeau grâce auquel d'autres peuples ont tellement gagné, le Reich Allemand serait sans doute en ce moment maître de la terre. L'histoire du monde aurait suivi un autre cours, et dans ce cas aucun homme ne peut dire que ce que les pacifistes aveugles espèrent atteindre par des pétitions et des pleurs, n'aurait pu être atteint de cette façon, c'est à dire une paix qui ne serait pas basée sur des rameaux d'olivier, ni sur de misérables et larmoyants marchandages de vieilles femmes pacifistes, mais une paix qui serait garantie par l'épée triomphante d'un peuple investi du pouvoir du maître dansle monde, et chargé de le mettre au service d'une civilisation supérieure."

Dans ces extraits, la Cour remarquera l'amour d'HITLER pour la guerre, et son mépris pour ceux qu'il appelle des pacifistes. L'idée fondamentale de ce livre, que nous retrouvons à maints endroits, est, premièrement, que la lutte pour l'existence nécessite l'organisation et l'utilisation de la force ; deuxièmement, que l'Aryen Allemand est supérieur aux autres races et a le droit de les conquérir et de les dominer ; troisièmement, que toutes les doctrines qui prêchent des solutions pacifiques aux problèmes internationaux représentent une désastreuse faiblesse chez la nation qui les adopte.

Impliqué dans l'ensemble de cet argument, est la négation de la possibilité de toute règle de loi dans les affaires internationales.

...

H0466 - 0030

C'est à la lueur des doctrines générales de 'Mein Kampf' que j'invite le Tribunal à considérer les passages dans lesquels HITLER traite des problèmes spécifiques de la politique étrangère allemande.

Les premières pages du livre contiennent une remarquable prévision de la pditique nazie. Je lis page I, colonne I :

"L'Allemagne-Autriche doit être restaurée et rattachée en une seule patrie allemande, et ceci non pour des raisons économiques. Même si l'union était une question d'indifférence économique, et même si cela devait être désavantageux du point de vue économique, ceci devrait être réalisé. Les gens d'un même sang devrait être dans le même Reich. Le peuple allemand n'a aucun droit à s'engager dans une politique coloniale, tant qu'il n'a pas rassemblé tous ses enfants en un seul Etat. Quand le territoire du Reich comprendra tous les Allemands et sera capable de leur assurer une subsistance, seulement à ce moment pourra intervenir le droit moral, naturel à un peuple, d'acquérir des territoires à l'étranger. La charrue est en ce moment l'épée, et les larmes de la guerre produiront le pain quotidien des générations à venir."

HITLER, dans ce livre, déclare que les frontières allemandes telles qu'elles étaient en I9I4, seraient insuffisantes. A la page 55 il écrit :

"En ce qui concerne ce point, j'aimerais faire la déclarations suivante : Demander que les frontières de I9I4 soient restaurées est une absurdité au point de vue politique, qui aurait des conséquences telles que cette demande apparaîtrait comme criminelle. Les limites du Reich telles qu'elles existaient en I9I4 étaient complètement illogiques

...

H0466 - 0031

parce qu'elles n'étaient pas complètes; en ce sens qu'elles ne comprenaient pas tous les membres de la nation allemande. Elles n'étaient pas non plus raisonnables au point de vue des exigences géographiques de défense militaire. Elles n'étaient pas les conséquences d'un plan politique bien étudié et appliqué, mais étaient les frontières temporaires établies en vertu d'une lutte politique qui n'a jamais abouti, et en vérité, elles étaient le résultat chanceux des circonstances."

Dans une considération ultérieure de la politique nazie, HITLER ne dénonce pas simplement le Traité de Versailles, il désire voir l'Allemagne à la tête d'un pouvoir mondial, doté de territoires suffisants pour le futur peuple allemand.

Dans la citation suivante, à la page 554, on lit à la première phrase :

"Pour l'avenir de la nation allemande, les frontières de I9I4 n'ont aucune signification."

Et dans le troisième paragraphe la Cour peut voir :

"Nous National-Socialistes devons poursuivre fermement l'accomplissement de la tâche que nous nous sommes fixée en politique étrangère, notamment, que le peuple allemand soit assuré du territoire qui lui est nécessaire pour son existence sur cette terre.Et de telles actions entreprises pour assurer ceci, à de t elles fins, ne peuvent qu'être légales aux yeux de Dieu, car nous sommes envoyés ence monde avec l'obligation de lutter pour notre pain quotidien, comme des créatures à qui rien n'a été donné et qui doivent être capables de gagner et de garder la situation de Seigneurs de la Terre uniquement à l'aide de notre intelligence et de notre courage.

...

H0466 - 0032

"Et cette justification doit être établie aussi pour la postérité allemande, sur la base suivante : pour un qui aura répandu son sang, la vie d'un millier d'autres sera assurée dans l'avenir. Le territoire sur lequel un jour nos paysans allemands pourront semer et grâce auquel ils pourront nourrir leurs fils, justifiera le sang des fils de paysans qui ont dû mourir aujourd'hui. Et les hommes d'État qui permettront ce sacrifice seront peut-être persécutés par leurs contemporains, mais la postérité les absoudra d'avoir exigé ceci de leur peuple."

Puis à l'extrait suivant, HITLER écrit à la page 557 :

"L'Allemagne deviendra une puissance mondiale ou cessera d'exister. Mais pour devenir une puissance mondiale, elle a besoin de territoires qui lui donnent aujourd'hui l'importance nécessaire, et assurent l'existence de ses citoyens."

Et finalement il écrit :

"Nous devons prendre rang en nous basant sur les principes déjà exposés en ce qui concerne la politique étrangère, notamment, la nécessité d'amener notre territoire à la juste proportion de notre population. Nous pouvons retenir seulement une leçon du passé, c'est que le but poursuivi dans la conduite de la politique doit être double :

I°) L'acquisition de territoire comme objectif de notre politique étrangère,

2°) l'établissement d'une fondation nouvelle et uniforme comme objectif de nos activités politiques intérieures, en accord avec notre doctrine de la nation.

Maintenant, ces passages de 'Mein Kampf' soulèvent la question : Où HITLER espérait-il trouver des territoires supplémentaires, au delà des frontière de I9I4 de l'Al-

...

H0466 - 0033

lemagne ? A ceci la réponse d'HITLER est suffisamment claire. Considérant l'histoire de l'Empire Allemand de I87I à I9I8, il écrivait, dans un des premiers passages de 'Mein Kampf' à la page I"2 :

" Donc la seule possibilité qu'a l'Allemagne de poursuivre une saine politique territoriale est d'acquérir des territoires en Europe elle-même. Les colonies ne peuvent servir ce but aussi longtemps que les Européens nes 'y installeront pas sur une grande échelle. Au XIX° Siècle il n'était plus possible d'acquérir de telles colonies par des moyens pacifiques. En conséquence il serait plus pratique d'entreprendre cette lutte militaire pour de nouveaux territoires en Europe, plutôt que d'aller combattre pour l'acquisition de possession à l'étranger.

" Une telle décision, demandait évidemment que les énergies non divisées de la nation y soient consacrées. Une politique de cette sorte qui demande pour sa réalisation la moindre parcelle d'énergie disponible de la part de chacun, ne peut être poursuivie avec des demi-mesures ou d'une manière hésitante. Le Chef politique de l'Empire Allemand devrait donc être tendu uniquement vers ce but. Aucune mesure politique ne devrait être prise vis à vis d'autres considérations, étrangères à cette tâche et aux moyens de l'accomplir. L'Allemagne restera debout seulement par le fait qu'un tel but aura été atteint par la guerre, et la perspective d'une guerre devrait être envisagé avec calme et une détermination collective.

" Tout le système des alliances devrait être envisagé en se basant sur ceci."

...

H0466 - 0034

Puis voici la phrase vitale :

"Si de nouveaux territoires devaient être acquis en Europe, ce devrait être principalement en Russie, et une fois de plus le nouvel Empire Allemand serait établi, en suivant la même route autrefois foulée par les Chevaliers Teutons, cette fois pour obtenir du sol pour la charrue allemande au moyen de l'épée allemande, et assurer ainsi le pain quotidien de la Nation."

HITLER revient sur ce programme d'expansion à l'Est, à la fin de 'Mein Kampf' Après avoir discuté l'insuffisance des frontières d'avant-guerre de l'Allemagne, il parle encore de l'Est et déclare que le "Drang nach Osten", la poussée vers l'Est, doit être entreprise, et il écrit :

"En conséquence, nous, Nationaux-Socialistes, avons dans un but déterminé, tracé un trait sur la ligne de conduite de l'Allemagne en politique étrangère avant-guerre. Nous mettons fin à la marche perpétuelle de l'Allemagne vers le Sud et l'Ouest de l'Europe, et tournons nos yeux vers les terres de l'Est. Nous arrêtons la politique coloniale et commerciale d'avant-guerre et nous préoccupons d'une politique territoriale de l'avenir.

"Mais quand nous parlons aujourd'hui de nouveaux territoires en Europe, nous pensons principalement à la Russie et aux Etats voisins qui lui sont soumis."

HITLER était assez malin pour voir que ses plans d'agression à l'Est pouvaient être compromis par l'alliance défensive entre la Russie, la France et peut-être l'Angleterre. Sa politique étrangère, comme il l'a souligné dans 'Mein Kampf', avait pour but de détacher l'Angleterre et l'Italie de la France et de la Russie, et de changer l'attitude de l'Allemagne envers la France, passant de la défensive à l'offensive.

H0466 - 0035

Et la citation finale de 'Mein Kampf' à la page 570 :

"Tant que le conflit éternel entre la France et l'Allemagne durera, et que la France restera sur la défensive contre une attaque allemande, ce conflit ne se terminera jamais, et de siècle en siècle l'Allemagne perdra une position après l'autre.

"Si nous étudions les changements qui ont eu lieu depuis le XII° Siècle jusqu'à nos jours, à l'intérieur des frontières dans lesquelles la langue allemande est parlée, nous pouvons à peine espérer que ceci finira de façon satisfaisante pour nous, si nous poursuivons la ligne de conduite qui a été si désavantageuse pour nous jusqu'ici.

"Seulement lorsque les Allemands comprendront ceci complètement, ilscesseront de penser à la défense de façon passive. Ils se réuniront pour une dernière lutte décisive contre la France, et dans cette lutte le but essentiel de la nation allemande sera en jeuy seulement à ce moment là il sera possible de mettre une fin au conflit éternel franco-germanique qui a jusqu'ici été stérile."

"Naturellement nous présumons que l'Allemagne ne voit dans la suppression de la France, rien d'autre qu'un moyen qui rendra possible pour notre peuple son extension dans une autre direction plus tard. Aujourd'hui, il y a 80.000.000 d'Allemands en Europe, et notre politique étrangère sera considérée comme fructueuse seulement le jour où, en l'espace d'à peine cent ans, 250.000.000 d'habitants allemands vivront sur ce continent.

"Ils ne seront pas tous ensemble comme les couleuses dans les usines d'un autre continent, mais travailleront la terre, et seront des travailleurs dont le labeur assure-

...

H0466 - 0036

ra leur existence."

Je présente donc, en dehors des preuves qu'on a présenté à la Cour, la preuve de 'Mein Kampf', prise en conjonction avec les faits découlant de la conduite de l'Allemagne Nazie envers les autres pays,ceci montre qu'avant même qu'ils aient atteint le pouvoir, HITLER et ses complices s'étaient engagés dans la préparation de guerres d'agression, comme cela figure à l'Acte d'Accusation.

Les évènements ont prouvé, au prix du sang et de la misère de millions d'hommes,de femmes et d'enfants, que 'Mein Kampf' n'était pas un exercice littéraire qui devait être traité avec indifférence, comme nous le pension avant-guerre, c'était l' expression d'une foi fanatique en la force et la fraude pour dominer l'Europe, sinon le monde entier.

En acceptant et propageant la philosophie de la jungle de 'Mein Kampf', les complices nazis ici présents et accusés ont précipité délibérément notre civilisation dans le précipice de la guerre.

LE PRESIDENT.- L'audience sera suspendue pour dix minutes.

(Suspension d'audience de dix minutes).

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Plaise au Tribunal, la phase suivante de la procédure est la présentations des accusations individuelles selon les Chefs d'Accusation I et 2.

Avant de commencer, les Procureurs des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne désirent,avec l'autorisation du Tribunal, éclaircir parfaitement quatre points.

1°) l'objet de cet exposé est de rassembler pour le bénéfice des membres du Tribunal et des membres de la Défense, la preuve contre chaque accusé, selon les chefs d'accusation 1 et 2, qui a été présentée par les délégations

H0466 - 0037

Américaine et Britannique, afin d'éviter au Tribunal une discrimination parmi les nombreux documents qui ont déjà été présentés, et auxquels les accusés voudraient répondre. Ceci ne veut pas dire que cette accusation individuelle est terminée. Les parties vitales et importantes demeurent en ce qui concerne les atrocités, les crimes contre l'humanité, et les crimes de guerre. Les preuves relatives à ceci seront présentées sous peu par la Délégation Française et par la Délégation Soviétique, et lorsque la documentation massive relative à ces crimes aura été présentée au Tribunal les Délégations Française et Soviétique auront l'occasion de se référer aux accusations individuelles. Le désir de tous les Procureurs a été de délimiter d'une façon aussi claire que possible la preuve, selon les chefs d'accusation respectifs. Les documents qui ont été fournis en preuve cependant ne l'ont pas été uniquement dans le but de ce procès, et par conséquent beaucoup d'entre eux traitent de crimes qui concernent plus d'un chef d'accusation, c'est pour cette seule raison que certaines répétitions existent. De même, il peut se produire que les cas Français et Soviétiques soient développés, et que des documents ayant trait au plan commun de conspiration, au déclenchement des guerres d'agression et à la violation des traités, soient mis en lumière, ou soient en relation avec les chefs d'accusation 1 et 2. Les Délégations Américaine et Britannique seront heureuses d'avoir une preuve ultérieure relative à ces cas particuliers, et j'appellerai mon ami, M. Albrecht pour commencer l'exposé de cette partie du cas.

Dr THOMA (Avocat de Rosenberg) - Le Colonel Wheeler a dit dans son accusation concernant les églises et leur persécution dans les territoires de l'Est, que l'accusé Rosenberg était responsable. Mais dans son exposé pas plus

H0466 - 0038

que dans les documents je n'ai pu voir la preuve spécifique que les territoires gérés par Rosenberg ont eu à subir des persécutions des églises. Mais j'attire l'attention du Tribunal sur le document 1517, dans lequel une note signée Rosenberg figure, au sujet d'entretiens concernant les questions de l'Est, et dans ce document Rosenberg a dit ce qui suit : "Le Fuehrer a admis la tolérance de Rosenberg."

M. LE PRESIDENT - Je ne comprends pas la raison d'une intervention ici.

Dr THOMA - Je prie M. le Représentant de l'accusation de justifier l'accusation contre Rosenberg.

M. LE PRESIDENT - Est-ce que vous voulez dire que ce document 1517 PS n'a pas encore été versé au dossier ? Que voulez-vous dire ?

Dr THOMA - A mon avis, ce document a déjà été produit, en relation avec l'avis d'Hitler sur le fait que les questions de Crimée devaient être règlées complètement. Mais actuellement, je veux parler de ce que le Représentant de l'accusation a dit : dans le Gouvernement Général de Pologne, dans le Corridor et dans les autres pays administrés par Rosenberg, des persécutions contre les églises ont eu lieu. M. le Représentant de l'accusation a fourni des preuves pour les trois premières questions, mais pour le dernier point, je n'ai pas vu de documents ni dans le Livre de documents, ni dans le réquisitoire de M. le Représentant de l'accusation.

M. LE PRESIDENT - Il faut que vous compreniez que le Tribunal n'accepte pas sur ce point tout ce qui a été dit

H0466 - 0039

par les Ministères Publics. Vous aurez l'occasion lorsque vous présenterez votre défense pour l'accusé Rosenberg de présenter tous les documents adéquats, et de commenter les documents qui ont été cités par les Ministères Publics ainsi que de présenter les arguments que vous estimerez justes. Mais ce n'est pas le moment de présenter de tels arguments. Nous considérons encore le cas des Ministères Publics, et vous aurez toute latitude de parler ensuite. Comprenez-vous ?

H0466 - 0040

JN I

DOCTEUR THOMA. - Je pris le Tribunal de considérer cette déclaration comme une simple constatation.

LE PRESIDENT. - Nous le pensons bien mais il est inutile que la Défense intervienne avec des déclarations de ce genre , ou bien cela se renouvellerait constament. Nous vous demandons donc de garder ces déclarations pour le moment où vous aurez à répondre.

M. ELWYN JONES. - J'ai été chargé par le Ministère Public des Etats Unis de dégager, sur la base des preuves précédemment présentées au Tribunal , les responsabilités individuelles de certains des accusés, pour les crimes spécifiés aux chefs 1 et 2 de l'Acte d'Accusation.

Lorsque ces accusés ont choisi d'abandonner tout ce qui avait été reconnu beau pour adhérer à l'entreprise du parti nazi, nous admettons qu'ils savaient bien ce que National Socialisme visait. Ils connaissaient le programme, annoncé depuis long emps, et ils connaissaient aussi les méthodes nazies. Le programme officiel du NSDAP, en 25 points, était notoire; il avait été annoncé au monde et publié en 1920 ; il fut republié et largement répandu pendant toutes ces premières années.

Les Nazis ne gardaient pas secrète leur intention de faire du programme du parti la loi fondamentale de l'Etat allemand ; en général les intentions nazies n'étaient pas gardées secrètes, tous pouvaient lire Mein Kampf, produit de la pensée du Fuehrer et il y avait aussi les écrits et déclarations prolifiques de bien d'autres chefs éminents dont certains sont aujourd'hui au banc des accusés. Hitler lui même avait annoncé que les Nazis utiliseraient la force si c'était nécessaire pour atteindre leurs buts.

H0466 – 0041

Parmi ces conspirateurs se trouvaient ceux qui comme Hess, Rosenberg et Goering s'étaient associés à Hitler dès le début de la conspiration. Ils étaient parmi ceux qui établirent les plans à l'origine et trouvèrent la mort par la suite. Mais il y a aussi une autre catégorie de conspirateurs La majorité des accusés se trouve dans cette catégorie.

Alors que ceux là se caractérisent comme des hommes cruels et inhumains, ceux-ci peuvent certainement être considérés comme stupides. Ils avaient eu l'occasion d'observer les manifestations de la violence nazie et avaient eu des exemples de leur méthodes ; ils connaissaient la nature des plans auxquels ils adhéraient. C'est pourquoi on doit les considérer comme des hommes ayant eu le désir de perticiper - et qui participèrent d'ailleurs - volontairement à la conspiration nazie. Ils n'ont pas adhéré à cette conspiration les yeux ouverts et avec la connaissance d'une conspiration qui se développa xxxxxx impétueusement. On a déjà donné au Tribunal de nombreuses preuves des actes criminels des accusés aussi bien que de ceux des conspirateurs.

Nous ne nous éfforcerons pas ici de présenter une liste de tous leurs crimes , ils en portent la responsabilité entière, cela est hors de doute. Le monde connait déjà un plus grand nombre d'actes criminels - à leur compte et à celui deleur co-conspirateurs - que les Ministères publics ne pourraient en citer en restent dans les limites raisonnables du temps et de la patience humaine. Nous essairons simplement ici d'attirer l'attention sur la conduite criminelle des conspirateurs pris individuellement.

Avec la permission du Tribunal, nous avons l'in-

H0466-0042

tention de souligner dans quelle mesure chacun des accusés s'est trouvé impliqué dans les accusations sérieuses portées contre eux. Dans le cas de bien des conspirateurs, une liste de leurs crimes se rattachera à plusieurs catégories des crimes cités dans l'Acte d'Accusation, aux chefs 1 et 2de l'accusation. Nous tirerons ces divers films ensemble et nous pourrons établir l'ésquisse de la preuve d'ensemble qui se trouve au chef d'accusation 1 de l'Acte d'Accusation.

Parlant au nom des Etats-Unis, je commencerai en démontrant de quelle façon chacun des accusés se trouve impliqué dans le large torrent du plan commun de la conspiration, visant au déclanchement d'une guerre d'agression, et individuellement responsable des crimes contre la paix et contre l'humanité.

Tout d'abord, nous mentionnerons le défunt Robert Ley qui par le suicide a échappé à la punition pour sa participation à la conspiration.

Nous mentionnons ensuite Gustave Krupp Von Bohle dont l'accusation a été séparée de cette procédure. Néanmoins, il faut remarquer que les preuves présentées pour appuyer l'accusation impliquent Ley et Krupp comme conspirateurs solidaires dans les crimes dont les autres accusés supportent la responsabilité.

Considérons maintenant l'accusé Fritz Sauckel. Son cas a déjà été complètement exposé et étayé de preuves par mon collègue, Monsieur Dodd dans sa présentation de la question du travail forcé. Il n'est rien besoin d'ajouter au cas de Sauckel pour démontrer qu'il tenait bien son rôle dans la conspiration .

H0466 - 0043

L'accusé que nous considérerons maintenant, c'est Speer, Albert Speer. Comme son " collègue de conspiration ", Speer est sérieusement impliqué comme membre de la conspiration. M. Dodd a présenté le réquisitoire qui le concerne dans son exposé sur le travail forcé. Mais, contrairement à Sauckel, l'activité criminelle de Speer dépassa substantiellement le domaine du travail forcé. Il était maître dans l'organisation du vol systématique et du dépouillement des territoires débordés par la machine de guerre allemande. Les preuves documentaires de la participation de Speer à la violation des territoires de l'Europe occidentale et des territoires de l'Est, seront présentées par la suite par nos collègues, les procureurs de l'Union Soviétique et de la République française. C'est ce qui prouvera la participation de Speer à la conspiration. Cependant, on peut présenter comme preuve une pièce additionnelle ; nous l'avons reçu il y a quelques jours du Centre de Documentation ministériel, c'est un dossier se rapportant à l'accusé Speer, conservé au bureau du Reichsfuehrer SS

Je présente ce dossier comme pièce USA 575, 3268-PS, dans le volume 3 du Livre de Documentation DD. Je vais lire la lettre datée du 25 juillet 1942, paragraphe 2 :

" Le Ministre du Reich Speer
" a été enrôlé comme SS dans le personnel du Reichsfuehrer SS
"sous le numéro SS 46.I04, le 20 juillet 1942 par ordre du Reichs-
"fuhrer SS "

Je crois que c'est tout ce que j'ai à lire dans cette lettre.

J'aimerais attirer l'attention du Tribunal sur le document suivant qui est un questionnaire au début duquel on

H0466 - 0044

RAPPORTS que Speer a appartenu aux SS à partir de l'automne 1942 et aux SA de mars 1931 à l'automne 1942. Il a été membre du parti sous le numéro 14.481.

Je passe maintenant à l'accusé Kaltenbrunner dont l'accusation a été complètement exposée au cours de la présentation de la Gestapo et du SD comme organisations criminelles. Une documentation additionnelle n'est pas nécessaire pour prouver le caractère criminel de la carrière de cet ennemi de sa propre patrie, l'Autriche. Nous nous contenterons de rappeler la part qu'il a pris à la conspiration.

Nous passons maintenant au cas du conspirateur, l'accusé le plus important, peut-être de ce Tribunal, le Nazi numéro 2, le Nazi qui se trouvait aux côtés du Fuehrer lui-même, le Nazi qui , sous certains rapports, était encore plus dangereux que le Fuehrer et d'autres chefs du parti. Il était plus dangereux parce que, contrairement à d'autres chefs nazis, y compris Hitler, qui étaient moralement et socialement sur les limites de la société avant que le parti nazi n'arrive au succès en 1933, ce conspirateur venait d'une famille connue qui avait fourni des officiers à l'Armée et d'importants fonctionnaires dansle xx passé. Deplus, il était distingué, et avait une certaine affabilité. Tous ces côtés de son caractère n'étaient que tromperie car ils aidaient à cacher le coeur véritable de cet homme dont l'esprit de vengeance, la cruauté, l'amour du luxe et du contrôle du pouvoir faisaient un homme dangereux, dangereux par ces apparences que je viens de mentionner et qui se sont manifestés ici en présence du Tribunal , dans une certaine mesure. Cela lui était très utile pour tromper les représentants étrangers cherchant à apprendre de lui les véritables intentions de l'Etat Nazi qui par ses fluctuations dans les relations internationales avait

H0466 - 0045

troublé de façon sérieuse la tranquillité du monde depuis 1933.

Je crois qu'il serait bon que l'exposé montre comment, au début de ce procès, c'est à dire avant que l'exposé des preuves documentaires fournies par les Ministères Publics soit devenu trop cruel, on pouvait observer la bienveillance de ce conspirateur, son éternel sourire, sa façon distinguée d'approuver par un signe de tête plaisant la correction des déclarations ou le contenu des documents.

LE PRESIDENT. - Je ne crois pas que le Tribunal soit très interessé par ces questions.

MR ELWYN JONES. - Je vais passer à la présentation au Tribunal. Je parlerai, avec la permission du Tribunal, de certains faits prouvés par des documents versés au dossier dont jene mentionnerai pas les numéros de pièces ; je ne parlerai pas non plus des anciennes citations.

Sur le fond de ce rapport de faits qui a déjà été présenté, et qui démontre la complicité de l'accusé Goering nous fournirons certaines autres preuves documentaires que nous croyons nécessaires pour montrer la responsabilité de Goering dans certaines phases de la conspiration.

J'aurais déjà dû vous dire que vous avez devant vous 3 livres de documents DD, anciens et nouveaux documents portant sur la responsabilité individuelle des accusés.

Nous nous occuperons tout d'abord des responsabilités individuelles pour les crimes contre la paix. Ces crimes comprennent la participation de Goering à la consolidation du pouvoir en Allemagne, les préparatifs et le déclanchement de la guerre d'agression. Pendnnt plus de 2 décades, les activités de Goering s'étendirent presque à toutes les phases de la cons-

piration. Il fut l'un des conspirateurs associés à Hitler dès le début. Membre du Parti depuis 1922, il participa au Putsch de Munich de novembre 1923, à la tête des SA, organisation nazie mise au service de la violence comme cela a été démontré. Goering s'enfuit après le Putsch afin d'échapper à une arrestation. A son retour, il devint plus qu'un simple commandant de combattants de la rue, il fut désigné comme assistant politique principal d'Hitler. Les caractéristiques de cet homme apparaissent dans la biographie officielle où sont rapportées ses actions gouvernementales, tentatives pour rompre la barrière entourant le président Von Hindenbourg, le coup de force, en tant que président du Reichstag, pour obtenir un vote de non confiance contre le gouvernement de Von Papen. Un crédit lui fut accordé par Hitler et Goering se vantait qu'aucun titre ni décoration n'aurait pu le rendre aussi fier que la désignation donnée par le peuple allemand de "Paladin le plus fidèle du Fuehrer ". Cette citation est tirée de notre pièce USA 233, 325I PS.

Avec l'arrivée des Nazis au pouvoir en janvier 1933, Goering devint premier Ministre de Prusse. En cette qualité, il établit rapidement un régime de terreur destiné à supprimer toute opposition au programme nazi. Son principal instrument fut la police prussienne qui resta sous sa juridiction jusqu'en 1936. Dès février 1933, il commanda toutes les forces de Police et il les dirigea de façon à rendre d'immenses services aux organisations para militaires qui appuyèrent le nouveau gouvernement, telles que les SS , prêtes à écraser tous les opposants politiques au moyen des armes si c'était nécessaire et sans considération des conséquences.

Le Tribunal voudra bien considérer la preuve des

H0466 - 0047

JN 8
directives du 17 février 1933 , citées page 7 de notre mémoire et qui apparaissent dans la collection des décrets, de 1933. Goering a reconnu fréquemment et fièrement sa responsabilité personnelle dans les crimes commis en exécution des ordres de ce caractère. Je rappelle les mots qu'il prononça devant des milliers de ses compatriotes " Chaque balle qui part du pistolet d'un policier est"ma" balle ; si quelqu'un appelle cela meurtre, c'est moi qui ai tué , j'ai ordonné tout cela, j'en ai assumé la responsabilité et je n'en ai pas peur. "

Plaise au Tribunal, cette citation fait partie de notre pièce USA 233 déjà versée au dossier, 2384 PS.

Peu de temps après être devenu Ministre de prusse, Goering commença à développer la Gestapo ou Police d'Etat Secrète. Les détails de cette organisation ont été présentés au Tribunal par mon ami, le Colonel Storey ; dès le 26 avril 1933, Goering signa officiellement la première loi établissant officiellement la Gestapo en Prusse. En exécution d'un décret qu'il signa, il se nomma premier Ministre, Chef de la Police Secrète Prussienne. Sans aucun doute, Goering fut un conspirateur.

Il fut impatient de consolider le pouvoir du parti chez lui. Dès le printemps 1933, les camps de concentration furent établis en Prusse. Homme et femmes soi disant marxistes et autres opposants politiques furent mis en prison par la Gestapo et jeté dans des camps de concentration sans procès. Goering dit :

" Contre les ennemis de l'État
" nous devons agir impitoyablement."

Cette déclaration est à notre document 2344-PS,

versé

H0466 - 0048

au dossier comme pièce USA 233.

L'étendue du terrorisme mpolitique sous son commandement est sans limites. Je demande au Tribunal de vouloir bien considérer la collection de décrets , cités déjà page 9 et 10 de notre mémoire. Ils comprennent une directive du 22 juin 1933 qui exigeait que tous les personnages officiels surveillent les déclarations des fonctionnaires et dénoncent à l'attention de Goering ceux qui faisaient des remarques critiques. Le fait de ne pas faire ces rapports serait considéré comme une attitude hostile. La directive du 23 juin 1933 supprimait toutes les activités du Parti Social Démocrate, y compris les réunions et la presse du Parti, et ordonnait la confiscation de ses biens.

La directive du 30 juin 1933 ordonnait aux autorités de la Gestapo de faire un rapport au personnages de confiance sur l'attitude des travailleurs.

La directive du 15 janvier 1934 ordonnait à la Gestapo et à la Police de frontière de garder les traces des émigrés et en particulier des émigrés politiques et des Juifs résidant dans les pays avoisinants, de les arrêter et de les mettre dans des camps de concentration s'ils revenaient en Allemagne.

Le caractère essentiel de l'homme est illustré d'autre part par un épisode sanglant. Après l'élimination des forces de l'opposition, les Nazis considérèrent nécessaire d'amener les non conformistes dans leurs propres rangs. Ils le firent au cours de l'opération connue maintenant sous le nom d'"épuration du 30 juin 1934". L'accusé Frick, l'un des principaux conspirateurs, déclara à ce sujet dans un certificat signé que bien des gens qui n'avaient rien à faire avec la révolte intérieure des SA, mais qui n'étaient pas très aimés, furent as-

H0466 - 0049

sasinés.

Le rôle de Goering dans cette histoire sordide fut rapporté, moins de 2 semaines après l'évènement, par Hitler, dans un discours au Reichstag. J'aimerais fournir en preuve, comme pièce USA576, notre document 3442-PS qui contient le discours d'Hitler du 13 juillet 1934 devant le Reichstag, publié dans " Das Archiv ", volumes 4 à 6, page 505

" Cependant, le Ministre
" Goering avait déjà reçu mes instructions suivant lesquelles,
" dans le cas d'une épuration, il devait prendre des mesures
" analogues immédiatement à Berlin et en Prusse. Il brisa l'at-
" taque dirigée contre le National Socialisme avant qu'elle puis-
" se se développer."

Avec l'accès au pouvoir des Nazis, Goering assuma un certain nombre de postes s'où il avait le plus d'influence dans le Reich. Les preuves déjà présentées sur la composition et les fonctions du Cabinet du Reich et les services occupés par Goering montrent qu'il a été en fait le personnage exécutif le plus important dans l'Etat Nazi. Membre du Reichstag depuis 1928 président de ce même Reichstag à partir de 1932, il fut membre du Cabinet, député en tant que Ministre du Reich sans porte feuille. Peu de temps après il reçut le porte-feuille de Ministre de l'Air du Reich.

Lorsqu'au cours d'une réunion du Cabinet, on discuta sur l'Acte donnant pouvoirs, pleins pouvoirs de législation au Cabinet, il suggéra que la majorité des 2/3 exigée pourrait être obtenue en refusant d'admettre tous les Sociaux Démocrates. Je fournis en preuve la pièce USA 578, 2962 PS qui contient le compte rendu de cette réunion. Comme le Tribunal voudra bien le remarquer, cette réunion se tint le 16 mars 1934, avec les accu-

H0466 – 0050

sés Von Papen, von Neurath, Frick et Funk. Je lis la page 6 de ce document :

" Le Ministre du Reich Goe-
" ring a exprimé sa conviction sur le fait que cet acte de force
" serait ratifié avec la majorité exigée des 2 tiers. La majo-
" rité pourrait êtreobtenue en baniesant certains sociaux dé-
" mocrates. Il est possible que le Parti Social Démocrate s'abs-
" tienne de voter pour cet acte."

En 1933, avec le découverte d'une Luftwaffe secrète, Goering devint commandant en Chef. Il fut membre et député du Fuehrer au Conseil de la Défense du Reich établi par la loi secrète du 21 mai 1933. Le but de ce conseil, comme Ia déclaré Frick au cours de son témoignage était de " projeter des préparatifs et des décrets pour une guerre, qui plus tard seraient publiés au Conseil Ministériel pour la défense du Reich.

Son hypothèse d'une responsabilité encore plus grande semblait sans limites. En 1936, Goering devint plénipotentiaire dans le plan de 4 ans pour lequel il acquit pleins pouvoirs législatifs et administratifs sur toute la vie économique allemande. En 1938, il devint membre du Conseil de Cabinet Secret établi pour agir comme conseiller de la direction de politique étrangère.

Le conseil Ministériel pour la défense du Reich, créé en 1939 prit en effet tous les pouvoirs législatifs du Cabinet qui n'avaient pas été préservés, et Goering en devint le président.

Ces mesures afficientes et impitoyables furent reconnues par Hitler en 1939 lorsqu'il désigna Goering comme son successeur, comme successeur du"nouvel ordre"

H0466 - 0051

En avril 1936, Goering fut nommé coordinateur pour les matières premières et reçut pouvoirs pour surveiller toutes les activités de l'Etat et du Parti dans ce domaine. Je fournis en preuve la pièce USA 577, document 2827, extrait de " Ruehle, Das Dritte Reich ". Je lis le paragraphe 4 du décret signé par Hitler et qui est rédigé comme suit :

" Le Premier Ministre Colonel
" Général Goering prendra les mesures nécess ires pour l'accom-
" plissement des tâches qui lui ont été assignées. Il a l'autori-
" té de promulguer des décrets et des directives générales ad-
" ministratives; dans ce but, il est autorisé à envoyer des di-
" rectives aux plus hautes autorités du Reich et à toutes agen-
" ces du Parti, formations et organisations affiliées."

En cette qualité, Goering devint Ministre de la Guerre, l'accusé Schacht Ministre de l'Economie, Président de la Banque du Reich et de l'Etat de Prusse, pour discuter les problèmes des questions se rapportant à la mobilisation. A une réunion de ce groupe le 12 mai 1936, lorsqu'il fut question du prix excessif des matière premières synthétiques, Goering décida :

" Si nous avons la guerre de-
" main, il faut que nous nous aidions des produits de substitu-
" tion. L'argent, alors, ne jouera aucun rôle. S'il en est ainsi
" nous devons nous trouver prêt à de telles créations en paix."

Quelques jours plus tard, le 27 mai 1936, à une réunion du même groupe, Goering s'opposa à à toutes limitations dictées par une politique financière orthodoxe. Il dit que toute mesure doit être considérée du point de vue d'un déclanchement assuré de la guerre.

Le plan bien connu de 4 Ans, fut promulgué par

H0466 - 0052

JN I3

Hitler , le four du Parti à Nuremberg, en 1936. Goering fut nommé plénipotentiaire chargé de ce programme destiné à obtenir à la Nation sa suffisance. Goering décida en 1936 que son devoir était de mettre en 4 ans toute l'économie sur un pied de guerre.

J'aimerais fournir en preuve comme USA 579, le document EC 408, afin de pouvoir attirer l'attention du Tribunal sur un memorandum, daté du 30 décembre 1936, du département de la Défense de la Wehrmacht et intitulé " Memorandum sur le Plan de 4 Ans et la Préparation de l'Economie ", paragraphe 3 de la page II de la traduction de l'original allemand. C'est le procès verbal rapportant que Goering a eu tous les pouvoirs pour mettre toute l'Economie sur un pied de guerre. La pièce que je viens de lire est interessante par un autre document offert à l'attention de la procédure. C'est une note issue d'un dossier, datée du 2 décembre 1936 et écrite à la main, portant l'entête du Premier Ministre Colonel General Goering, et de l'écriture du Colonel Bodenschatz, chef d'Etat Major de Goering. Je fournis ce memorandum comme USA 580, 3474-PS. J'attire l'attention du Tribunal sur le fait que la date est le 2 décembre 1936. C'était apparemment une conférence à laquelle tous les officiers en chef et généraux de l'aviation allemande assistèrent, à côté de l'accusé Goering, le Général Milch, le Général Kesselring, Ruedel, Stumpf, Christiansen, et tous les autres chefs de l'Aviation. Je lis :

" La presse mondiale, excitée
" sur le débarquement de 5.000 volontaires allemands en Espa-
" gne. Plainte officielle de la Grande Bretagne en relations avec
" la France. L'Italie suggère que l'Allemagne et l'Italie en-
" voient chacune une division de troupes en Espagne ; cependant

H0466 – 0053

" il est nécessaire que l'Italie qui a des intérêts dans la Médi-
" terranée, prenne une détermination la première. Uend décision
" ne peut être attendue avant quelques jours. La situation générale
" était sérieuse, la Russie veut la guerre, l'Angleterre se réarme
" sérieusement. Donc, à dater d'aujourd'hui " hëchste Einsatzbe-
" reitschaft " (apparemment, le traducteur n'a pas trouvé de mot
" adéquat qui veuille dire " le plus haut état de préparation ")
" sans considérer les difficultés financières ; Goering prend tou-
" tes les responsabilités. " Ruhe" jusqu'en 1941 est désirable
" (Ruhe veut dire " calme absolu "). Cependant, nous ne pouvons
" pas savoir s'il y aura avant des interventions. Nous somme déjà
" dans un état de guerre, mais on n'a pas encore tiré de coups."

LE PRESIDENT. - Il serait peut-être temps de sus pendre.

(L'audience est levée à 12 h 45)

536
7
H

Harlin

H0466 - 0054

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Mardi 8 Janvier

Ouverte sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

La séance est ouverte à 14 heures.

M. ALBRECHT.- Plaise à la Cour. Deux conférences importantes dont on a déjà parlé montrent clairement comment l'accusé GÖRING a dirigé l'économie allemande.

Au cours d'une intervention en juillet 1938, il adressa la parole à beaucoup de chefs de construction de l'aviation allemande et prépara le terrain pour augmenter cette préparation. La guerre contre la Tchécoslovaquie était imminente. Il a dit : l"aviation allemande était supérieure en qualité et en quantité à l'aviation anglaise. Il a dit que si l'Allemagne gagnait la guerre, elle serait la plus grande puissance du monde, dominant le marché mondial, et que l'Allemagne serait une nation riche. Pour ceci il faut prendre des risques";

Cette citation figure dans 5 140, pièce américaine U.S. 160.

"Quelques semaines après l'accord de Munich, le 14 octobre 1938, à une autre conférence dans le bureau de Göring il fit la déclaration suivant laquelle Hitler lui avait donné des instructions pour organiser un programme d'armement gigantesque, à côté duquel tout ce que l'on avait fait auparavant ne serait presque rien.

Il indiquait qu'il devait faire ceci le plus rapidement possible et qu'il devait établir une aviation cinq fois plus grande, qu'il devait augmenter la vitesse du réarmement de l'armée et de la Marine et de se contenter des armements défensifs surtout des chars lourds et de l'artillerie lourde. A cette réunion, il proposa un programme pour atteindre ces

....

H0466 - 0055

buts. Ceci est un bref résumé de ce qui figure à la pièce américaine 123, notre document 1301 P.S.. Avec son double rôle de Ministre de l'Air du Reich et de commandant en chef des forces aériennes de l'Allemagne, les fonctions de Goring devaient avoir pour but de développer la lutwaffe et la mener à un objectif de guerre. Dès le 10 mars 1935, il dit au correspondant du London Daily Mail, montrant son hypocrisie, il annonça au monde qu'il était en train de construire une véritable force aérienne militaire. Deux mois plus tard, dans un discours à un milieu d'officiels de l'aviation, Goring a parlé de façon encore plus osée : " je présente comme preuve la pièce américiane U.S. 437 , notre document 4341 qui est le RGB 4341. Ceci est un extrait qui n'a pas été lu. Il figure à la page 242 . Goring a dit :

" "Je répète, j'ai l'intention de créér une luftwaffe qui, si l'heure sonne, descendra sur l'ennemi avec beaucoup de vengeance. L'ennemi doit sentir qu'il est perdu, même avant qu'il n'a livré le combat".

La même année,le 16 mars 1935, il signa son nom au bas de la loi de conscription qui était pour le service militaire obligatoire. Ceci constitue un acte de la part de l'Allemagne nazie qui violait le traité de Versailles.

Le Tribunal prendra ceci comme acquit. Ceci est notre document 1654 PS. Je ne vaispas en lire d'extraits. C'est la loi pour l'organisation des Forces Armées. Ceci prenait place en 1935, RGB partie 1, page 369.

Ainsi qu'il est montré dans l'attestation de l'Ambassadeur Monsieur Smith que l'on a déjà présentée. Les déclarations de guerre,pendant cette période , ne laissaient aucun doute pour les diplomates alliés que l'Allemagne était engagée

.....

H0466 - 0056

en pleine mobilisation pour l'aviation en vue d'une prochaine guerre.

Goring était le centre en Allemagne pour les préparatifs de guerre d'agression militaire. Au point de vue économique en Allemagne, il avait des positions clefs pendant toute la période d'avant guerre, mais il n'avait pas de position officielle pour les affaires étrangères et en qualité de nazi N.°2 l'histoire dit qu'il avait toujours une place dans toutes les phases d'agression nazies entre 1937 et 1941.

Dans l'affaire d'Autriche Goring était le directeur et donnait des suggestions pour toute la comédie diplomatique . Ceci se faisait en face d'un monde silencieux.

Le Tribunal connait la complicité de Goring dans l'agression contre l'Autriche.

D'autres documents nous sont parvenus qui démontrent que Goring n'était pas le seul à participer activement à ceciet que non seulement il participait activement mais que peut-être il était en charge du plan allemand qui devait aboutir à Lanschluss.

Je présente le premier de ces documents, pièce américaine n° 581, et n°3463.

Je ne vais pas lire cette pièce, j'aimerais attirer l'attention de la Cour sur la lettre de celui qui était un agent de Goring. Cette lettre est adressée à Goring. Elle est en date du 6 janvier 1938. D'après le contexte, il semble dire que Goring était déjà acquis pour l'affaire d'Autriche en 1937. Les preuves précédentes le font parvenir là-dedans beaucoup plus tard.

Nous croyons que ce document a une grande importance car ceci démontre que l'accusé Inquart avait mandat

.....

H0466 - 0057

de Goring pour suivre les ordres des conspirateurs nazis à Vienne.

Le document lui-même sera lu dans la présentation lorsque l'on montrera les responabilités individuelles de l'accusé Inquart. Je ne vais pas prendre le temps de le lire maintenant.

Le second document que je désire présenter comme pièce américaine est le document N°582, notre document 3472. Cette pièce semblerait démontrer que les conspirateurs ont exsayé de créér l'impression que l'Anschluss ait eut lieu et qu'elle a réussi par des moyens légaux. Le commandement d'après ce qui semblait ne devait pas s'occuper de cela afin de permettre que ceci soit fait par les agents officiels du Reich, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'accusé Goring et sans doute Von Papen, avec contacts directs avec les officiels autrichiens.

Je vais lire ce document :

"Hier, on m'a apporis que le Landerleister Leopold - je fais remarquer que le Landerleister veut dire chef de la communauté nazie en Autriche - que le Landerleister Leopold de sa part, avait commencé à avoir des négociations avec le chancelier Svhuschnigg. J'avais demandé au Ministère des Affaires étrangères de voir si ceci était vrai et, en cas que ce soit vrai, de faire attention à ce que de telles négociations n'eussent pas lieu car ils gêneraient les autres négociations.

Maintenant, je viens de recevoir du Ministère des Affaires étrangères une indication comme quoi ils ont reçu un compte rendu de l'ambassade de Vienne, confirmant ses faits.

Donc, j'aimerais savoir s'il serait plus indiqué d'interdire au Landerleister Leopold et les autres membres du

....

H0466 - 0058

MC/5

8/1/46 15h. - 15h.

Landerleitung du paus de négocier avec le Chancelier Schusnigg, aussi bien qu'avec n'importe quelle autre autorité du Gouvernement autrichien pour ce qui concernait l'exécution du pact du 11 juillet 1936, si cela n'a pas été fait arpès que l'on soit entré en contace avec eux et en accord avec l s autorités du Reich.

Je voudr is attirer votre attention sur une note qui apparait dans cette le ttre. Ceci est écrit en crayon bleu, et bien que le traducteur n'ait pas mis les initiales, il y a un grand G ce qui veut dire, je n'en doute pas que ceci était de Goring :

"D'accord, le Ministre Hess ou M. Bormann peuvent donner des ordres. Keppler devrait demander ces ordres par téléphone. "

Si je peux attirer votre attention, en haut, à droite, il y a une autre annotation au crayon : " ceci a été envoyé à M. Kettler, le 11 février 1938 par Miss Cest " et c'est signé de l'initial G qu i indiquerait - nous sommes presque sûrs que ceci est l'initial de Mademoiselle Grundmann qui était une des secrétaires de Goring.

Le troisième document que je présen te est le document qui porte le numéro , comme pièce américaine, U.S. 583, et notre document 3471 P.S.

La première lettre figurant dans cett pièce est écrite par Keppler au même Bodenschats dont on a parlé il y a peu de temps et qui est maintenant général.

Je ne vais pas lire d'extrait de cette pièce avec votre autorisation, mais je vais la résumer. Cette le ttre et les pièces qui y étaient attachées montrent que Léopold Landesiter d'Autriche n'était pas complètement d'accord avec le s ordres venant de Berlin et qu'il a poursuivi ses propres méthodes pour arriver à l'Anschluss.

.....

H0466 – 0059

MC/6

8/1/46 14h. - 15h.

La deuxième annexe de cette lettre adressée à Keppler - et il apparait bien de cette lettre qu'il a été un SS gruppenfuhrer - montre que des nazis importants en Autriche s'étaient déclarés en faveur du major Klaussner pour prendre la place de Léopold comme Landesleiter. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que dans la marge de gauche de la lettre, il y a des marques au crayon rouge de la couleur utilisée par Goring plusieurs fois . Ceci semblerait montrer que Goring avait vu ces documents et que le Général Bordéngschatz les lui avait montrés.

En tous cas, ces lettres montrent que Goring était un des principaux conspirateurs dans l'affaire d'Autriche.

Quand le moment est venu le 11 mars 1938 de faire l'anschluss Goring était au commandement. Pendant l'après midi et la soirée de ce jour il a dirigé par téléphone les activités de l'accusé Seyss Inquart et des autres conspirateurs nazis à Vienne. Certaines parties de ces conversations téléphoniques - on s'en souviendra - ont été lues auparavant. On se souviendra tous que dans la soirée du 11 mars il a dicté à l'accusé Seyss Inquart le télégramme que ce dernier devait envoyer à Berlin demandant au gouvernement nazi d'envoyer des troupes allemandes pour empêcher qu'il y ait de l'effusion de sang. Deux jours plus tard il a appelé l'accusé Ribbentrop à Londres et lui a raconté avec beaucoup de joie ses succès. Nous avions donné un ultimatum, mais ceci n'est pas vrai.

Le passage dont je parlais a déjà été lu; c'est page 581 . Goring a aussi joué un rôle important pendant l'attaque aur la Tchécoslovaquie , en mars 1938, au moment de l'Anschluss. Il avait assuré solennellement au Ministre Tchécoslovaque à Berlin, que ce qui était arrivé en Autriche

H0466 - 0060

n'aurait en aucune façon une influence sur les relations entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie et il avait souligné tous les essais faits de la part de l'Allemagne pour améliorer ces relations. Concernant ceci, Goring avait dit : "iche gebe ihnen mein Ehrenwort", " je vous donne ma parole d'honneur". Cette expression a déjà été lue auparavant , à la page 962.

D'un autre côté, lorsque il adressait la parole aux fabricants d'aviation allemande, le 8 juillet 1938 - j'en ai déjà parlé - il a parlé de certaines vues privées. A ce propos ceci n'était guère d'accord avec ses déclarations officielles et n'était pas clair.

Le 14 octobre 1938, peu de temps après l'accord de Munich, à une conférence au Ministère de l'Air, Goring a déclaré que le pays des Sudètes devait être exploité par tous les moyens et qu'il comptait s'assimiler complètement l'industrie de la Tchécoslovaquie. Cependant, comme preuves il recevait des documents du gouvernement français et slovaque pour le même but.

L'année suivante, lorsque l'affaire de Tchécoslovaquie se finit Goring a franchement avoué le but de l'Allemagne pendant toute cette affaire. Il a expliqué que la coopération de la Bohême et de la Moravie, dans l'économie allemande était , en fait, accomplie. Parmi d'autres raisons, ceci était fait afin d'augmenter le potentiel de guerre allemand en exploitant l'industrie se trouvant dans ces pays.

Goring a aussi agi dans les dernièrs crimes contre la paix, comme successeur d'Hitler, chef des Forces Aériennes et le chef économique de la Grande Allemagne. Il prenait part à tous les plans d'opérations militaires des forces nazies à l'est et à l'Ouest. Dans l'affaire de Pologne, par exemple, c'est Goring qui, le 21 janvier 1935, assura le Gouvernement polonais - ainsi que ceci figure au Livre Blanc

H0466 - 0061

polonais. Je vous demande de prendre ceci pour acquit ; il leur a dit que la Pologne de devait rien craindre du côté allemand - ceci c'est l'alliance germano polonaise qui ne continuera pas à l'avenir-. Pourtant quatre ans après Goring a aidé à établir des plans pour une invasion cruelle du territoire polonais.

En parlant de l'attaque contre l 'Union Soviétique ,les documents déjà présentés prouvent que des plans pour l'exploitation sans pitié du territoire soviétique ont été faits des mois avant que les hostilités ne commencent.

Goring s'occupait de cette armée pour le vol et samission était de prendre les matières premières et de prendre toutes les usines importantes..

Ces cas cités montrent simplement les activités de Goring dans la guerre d'agression.

Page 21 et 22 de notre résumé il y a une liste de documents, pas très longue d'ailleurs, qui a été déjà présentée et qui démontre que Goring savait ceci et qu'il a continué à participer au programme de guerre nazie.

Nous parlons maintenant de la responsabilité de Goring pour ces plans,pour sa participation dans le travail d'exclavage en ce qui concerne la déportation et la mise en esclavage des résidents de pays occupés pour l'utilisation de prisonniers de guerre dans l'industrie de guerre, pour le pillage des oeuvres d'art et pour la germanisation et la spplation de pays occupés par les nazis.

Les prenves montrés auparavant ont détaillé le programme d'esclavage des conspirateurs nazis et ont démontré leurs deux buts, tous les deux criminels :

Le premier était de satisfaire les besoins en main d'oeuvre de la machine de guerre nazie, employant les habitants de pays occupés et en les faisant travailler en Allemagne.

....

H0466-0062

Le second était d'affaiblir les peuples des territoires occupés.

On a démontré que des millions de travailleurs étrangers furent envoyés en Allemagne. Laplupart était forcé d'y aller et kx généralement on appliquait la force. Ces ouvriers étaient obligés de travailler dans des conditions de brutalité et de cdégradation indescriptible. Très souvent ils ont été utilisés dans les usines et dans les industries qui travaillaient exclusivement à la production de munitions de guerre.

Goring était toujours mêlé au programme du travail obligatoire, au recrutement et à la distribution de la main d'oeuvre et les conditions de travail faisaient partie de sa juridiction comme plénipotentiaire pour le plan de quatre ans. Dès son début une partie du Bureau du Plan de Quatre ans travaillait pour ceci .

Seulement je demande au Tribunal de prendre pour acquit notre document 1862 P.S; avec votre autorisation je ne lirai pas d'extraits.de ce dernier. C'est une ordonnance pour l'exécution du plan de quatre ans, en date du 18 octobre 1936. Ceci a paru en 1936 : RGB partie 1, page 887.

Peu de temps après que la Pologne fût prise, Goring commença à réduire en esclavage de nombreux polonais. LE 25 janvier, 1940, l'accusé Franck , Gouverneur Général de la Pologne donna un compte rendu à Goring concernant ses directives pour - je cite - ' le transport et le ravitaillement d'environ au moins un million d'hommes et de femmes pour travailler dans l'industrie , à l'agriculture du Reich. armi eux, au moins 750.000 travailleurs agricles pouvaient ^etre comptés, au nombre desquels on pouvait compter au moins 50% de femmes. Ceci afin de garan-

...

H0466 - 0063

tir la production agricole du Reich et pour remplacer les travailleurs industriels qui manquent au Reich. "

(Fin de citation)

Ceci figure sur lapièce américaine U.S. 172, document 1375. Et ceci pour un nombre aussi grand de déportés ; Goring est responsable. On le voit dans la déclaration de l accusé Franck, dans son journal, le 10 mai 1940. Ceci a déjà été présenté comme preuve pour le mauvais traitement que ces ouvriers ont subi quand ils arrivaient en Allemagne.

L'accusé Goring est aussi responsable. Le 8 mars, 1940, en qualité de plénipotentiaire, pour le plan de Quatre ans, comme président du Conseil, du Cabinet pour la Défense du Reich, il a donné la directive dont le titre est :" traitements des ouvriers civiles, hommes et femmes de nationalité polonaise dans le Reich".

Je présente comme preuve notre document R 148, qui prouve ce fait. Je ne vais pas le présenter maintenant avec l' autorisation du Tribunal car il sera présenté par le Ministère Public Soviétique plus tard.

Le 29 janvier 1942 la section pour l'utilisation de la main d'oeuvre dans le bureau du plan de Quatre Ans a donné une circulaire signée du Docteur Nuelhmann, le délégué général pour la main d'oeuvre utilisée dans le bureau du Plan de Quatre Ans. Cette circulaire est adressée à diverses autorités civiles et militaires dans les pays occupés.

Je cite :

"N'importe quelle méthode et toutes les méthodes doivent être utilisées pour forcer l s travailleurs à aller en Allemagne".

Je ne veux pas lire toute cette pièce. S'il plait au Tribunal, j'aimerais à présenter comme preuve le

../..

H0466-0064

document 1183 P.S. , comme pièce américaine U.S. 585. Ceci est une lettre circulaire pour le plan de quatre ans, circulaire en date du 29 janvier 1942 du Commissaire. On nous a montré précédemment que le 21 mars 1942 Hitler promulgua un décret nommant l'accusé Sauckel plénipotentiaire général pour la main d'oeuvre , lui donnant les ordres d'accomplir sa tâche d'accord avec le plan de quatre ans et le rendant directement responsable vis à vis de Goring. Celui-ci avait la qualité de chef du plan de quatre ans.

Le 27 mars 1942 l'accusé Goring a fait un décret à la suite de discussions et d'accord avec le décret du Fuhrer du 21 mars. Ceci a déjà été pris comme acquit par le Tribunal. C'est notre document 166 p.S.

L'accusé Sauckel dépendait du plan de quatre an L'accusé Goring a toute la responsabilité pour ces énormes crimes de guerre commis par Sauckel, comme plénipotentiaire général pour la main d'oeuvre.

Ces crimes ont figuré à notre présentation pou lé le travail obligatoire et pour l'utilisation illégale de prisonniers de guerre.

Là aussi, il a été prouvé , au cours de ces présentations, que les conspirateurs nazis ont donné des ordres aux prisonniers de guerre pour qu'ils travaillent dans des conditions dangereuses et pour qu'ils fabriquent et transportent des armes et des munitions de guerre, en violation des lois de guerre et des articles 31 et 32 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929, concernant les prisonniers de guerre.

L'accusé Goring a participé à tous ces crimes.

Au cours d'une conférence, le 7 novembre 1941 - le sujet de cette conférence était l'utilisation de citoyens de l'Union Soviétique, y compris les prisonniers de guerre - il semble , d'après un memorandum signé par

H0466 - 0065

le Secrétaire d'Etat et adressé à Goring, comme plénipotentiaire pour le plan de quatre ans, il semble que Goring a donné certaines directives pour l'utilisation de citoyens soviétiques autant civils que prisonniers de guerre pour les utiliser comme travailleurs.

Je parle ici de notre document 1193 P.S.. Avec votre autorisation, je ne présenterai pas comme preuve maintenant ce document, il sera présenté par le Ministère Public Soviétique.

Dans une série de notes très très secrètes établies par Goring et qui semblent être les mêmes que celles issues de la conférence du 7 novembre 1941 et que nous avons déjà présentée comme preuve , le fait parait que sur 5 millions de prisonniers de guerre, deux millions ont été utilisés dans des industries de guerre . Il était préférable d'utiliser des prisonniers de guerre que des travailleurs étrangers qui ne faisaient pas l'affaire pour cela; que des Polonais , hollandais, etc... devaient être pris si nécessaire comme prisonniers de guerre et utilisés comme tels. Ceci si du travail par contrat libre ne pouvait être obtenu.

Ces faits, s'il vous plait, paraissent dans notre document 1206 P.S., sous le numéro U.S. 215, dans une lettre secrète du Ministre du Reich du Travail, au Président du bureau de travail régional. Ceci a déjà été présenté. Sur les ordres personnels du Maréchal accusé Goring, 100.000 hommes devaient être prélevés parmi les prisonniers de guerre français qui n'étaient pas encore utilisés dans l'industrie d'armement mais affectés à l'industrie aéronautique. Ce qui manquait comme main d'oeuvre parmi ceux-ci devait être complété par des prisonniers de guerre soviétiques.

Les preuves ont aussi été présentés montrant le programme organisé systématiquement des conspirateurs nazis pour

H0466 - 0066

pour appauvrir culturellement tous les pays d'Europe.

Nous voyons Goring tout le temps mêlé à ces activités. En octobre 1939 l'accusé Goring demanda au docteur Nuelhmann d'entreprendre immédiatement la prise et la mise en sécurité de tous les trésors d'art polonais . Dans son attestation déjà présentée le docteur Nuelhmann déclare qu'il était le député spécial du Gouvernement Général de Pologne. L'accusé Franck était pour la sauvegarde des trésors artistiques dans le Gouvernement Général depuis octobre 1939 jusqu'à septembre 1943. Et il déclare que l'accusé Goring, en tant que président du Conseil de Défense du Reich lui avait donné ce travail à faire. Le docteur Nuelhmann confirme assez que c'est la politique officielle de l'accusé Franck de mettre sous protection tous les trésors d'art importants qui appartenaient aux institutions publiques polonaises, aux institutions privées et à l'Eglise. Ces trésors d'art furent confisqués. Aussi il semble, d'après un compte rendu du docteur Nuelhmann, du 16 juillet 1943, compte rendu sur ces opérations, qu'à un moment donné 31 dessins de grande valeur de l'artiste Albrecht Dürer furent pris dans une collection polonaise et personnellement donnés à l'accusé Goring qui les amena à l'Etat Major du Fuhrer.

M. Le Président.- S'il vous plait, voudriez-vous aller un peuplus lentement.

M. ALBRECHT.- La part prise par Goring dans le pillage de l'einsatztab Reichleiter Rosenberg a déjà été montrée. Nous parlons ici de la pièce américaine n° U.S. 368, notre ducument 141 P.S.. C'est un ordre en date du 5 novembre 1940. Ceci a déjà été présenté comme preuve. Goring donne ordre au chef des administrations militaires à Paris et au Reichleiter Rosenberg de disposer des objets

H0466 - 0067

d'art amenés au Louvre avec la priorité suivante :

1°) les objets d'art dont le Fuhrer se réserve le droit et la décision d'en faire ce qu'il veut.

2° Les objets d'art qui serviront à compléter la collection du Maréchal du Reich.

3° Les objets et matérielde bibilothèque qui sembleraient utiles pour les institutions, pour les universités.

4° les objets utiles pour les musées allemands, en vue de la priorité future.

Enfin les objets devant compléter la collection de l'accusé.

On n'est pas étonné de voir que Goring a toujours continué d'aider les opérations du Reichleiter Rosenberg.

Il a été établi que le ler mai 1941 Goring a donné un ordre signé de lui-même à tous les services du parti de l'Etat et de la Wehrmacht, leur demandant de donner toute l'aide possible aux chefs des Etats Majors du Reichleiter Rosenberg. Pour le mois de mai 1942 l'accusé Goring pouvait se vanter de l'aide qu'il avait fournie au reichleiter Rosenberg, Dans notre document 1115 PS , à la page 1678 on voit l'écriture de l'accusé Rosenberg. Il a soutenu personnellement le travail de reichleiter. Il est responsable de la prise d'un tellement grand nombre d'objets d'ért parce qu'il pouvait aider la Einsatz, tab. Aussi la responsabilité de l'accusé Goring pour le vol et le pillage d'objets d'art était certaine. Ceci est clairement démontré. Il aidait l'exécution d'une politique de germanisation et de pillage dans les pays de l'Ouest et de l'Est occupés par les Armées allemandes. Ce document sera présenté plus tard par le Ministère Public français et le Ministère Public Soviétique.

La responsabilité de l'accusé Goring en tant que plénipotentiaire pour le plan de quatre ans, en tant que président du Conseil du Cabinet, pour la défense du Reich, et vu ses

H0466 – 0068

autres fonctions, sera encore démontrée par ces preuves.

Les plans des conspirateurs nazis, concernant la Pologne ont déjà été démontrés et présentés. Les nazis voulaient incorporer les quatre provinces de l'Ouest de la Pologne dans le Reich allemand. Dans les autres parties du pays occupé par eux ils avaient établi le Gouvernement général. Il a été démontré que les nazis avaient établi des plans pour germaniser ces pays occupés de façon impitoyable, en déportant les Polonais, les juifs et les éléments dissidents envers le Gouvernement Général, en confisquant les propriétés des Polonais et envoyant les gens privés ainsi de leurs propriétés en Allemagne, comme travailleurs, les faisant devenir en Pologne des Colons Allemands.

On avait établi des plans pour exploiter le peuple et les ressources du territoire du Gouvernement Général en prenant tout ce que l'on jugeait nécessaire à renforcer la machine de guerre nazie. Ainsi, on appauvrissait cette région, on la réduisait à l'état de vassal.

L'accusé Goring avec Hitler et Lammers et avec les accusés Fristche et Hess, le 8 octobre le 8 octobre 1939, signale par un décret que certaines parties du territoire polonais étaient incorporées au Reich. En se basant sur ce décret, Goring, comme plénipotentiaire du plan de quatre ans, a signé un ordre le 30 octobre 1939, concernant l'intreoduction du plan de quatre ans dans les territoires de l'Est. Dans ses directives, en date du 19 octobre 1939 Goring déclarera "la tâche pour le traitement économique des régions administratives différera " cela dépendra si le pays doit être incorporé politiquement au Reich allemand ou si le Gouvernement général s'en est occupé et alors en toute propabilité ce ne serait plus la part de l'Allemagne.

HO466 - 0069

Il a continué en disant : "dans les premiers territoires; on met au premier plan la reconstruction et l'agrandissemen de l'économie, la sauvegarde et la facilité de production et de ravitaillement; tout ceci doit être visé ainsi qu'un incorporation complète dans le système économique de la Grande Allemagne, le plus tôt possible.

D'un autre côté on doit retirer de ces territoires du Gouvernement Général toutes les matières premières, toute la ferraille, toutes les machines, ainsi de suite... qui peuvent être utilisés pour l'économie de guerre allemande.

Ces entreprises qui ne sont pas considérés comme étant strictement nécessaires pour que le pays arrive à vivre, doivent être transférées en Allemagne, à moins que ce transfert ne demande longtemps et qu'il soit plus pratique d'exploiter ceci en utilisant ces derniers sur place, d'après les ordres venant d'Allemagne.

D'après ces documents la complicité de l'accusé Goring dans les plans d'exploitation sans pitié de la Pologne est clairement démontrée.

Nous en arrivons au restant du plan nazi concernant la Pologne. Nous pouvons citer comme exemple le fait que l'accusé Goring signa avec Hitler et l'accusé Keitel le décret secret du 7 octobre 1939 qui donnait à Himmler la tâche d'exécuter ce plan de germanisation. Ce décret secret a déjà été présenté comme preuve, pages 1622 et 1623. Des preuves ont déjà été présentées et ont montré que l'accusé Himmler, Franck et autres étaient pour beaucoup dans tout ceci. Nous avons vu ce que ces plans ont causé de souffrances humaines et de dégradations. C'est l'accusé Goring qui, en vertu de ses pouvoirs comme plénipotentiaire pour le plan de Quatre Ans , a fait, a promulgué le décret du 17 septembre 1940 concernant les confiscations

H0466 - 0070

dans les territoires incorporés de l'Est. Ce décret concernait les propriétés de citoyens des anciens états polonais à l'intérieur du territoire du Grand Reich Allemand, y compris le territoire incorporé à l'Est.

Je demande au Tribunal de prendre ceci comme acquit, de prendre le document 1.665 comme acquit. Ceci est un ordre concernant le traitement de la propriété des habitants de l'ancien état polonais. Ceci figure au 1940, RGB/ page 270, partie 1.

Je vais lire un extrait de ce document, le premier article .

"La propriété des nationaux de l'ancien état polonais dans la zone du grand Reich allemand, y compris le territoire annexé à l'Est, est sujet à confiscation et à l'administration par commissaire et séquestration d'accord avec le règlement suivant ."

Je passe au deuxième article :

"La confiscation sera appliquée si ces biens appartiennent à des juifs ou à des personnes qui se sont souvent absentées pour une période assez longue"; "On peut confisquer si on a besoin de ceux-ci pour le bien public , surtout pour la défense nationale et pour le confort du peuple allemand, si les propriétaires ou autres personnes qui ont droit ont immigré dans la zone du reich allemand , après le premier octobre 1918."

Je passe maintenant à l'article 9 , première partie:

"Les propriétés peuvent être confisquées pour le bien du Reich par le Bureau compétent si la volonté publique et surtout les besoins pour la défense du Reich ou la consolidation de la nationalité allemande le demandent".

On a ainsi présenté des preuves par les Etats Unis, montrant l'étendue des spoliations de ces territoires

H0466 - 0071

res et les traitements barbares infligés aux citoyens soviétiques, et que ceci était le résultat de plans établis longtemps à l'avance, avant que les nazis ne commencent leur guerre d'agression contre l'Union Soviétique

Les nazis avaient établi des plans pour détruire le potentiel industriel des régions du Nord occupées par leurs armées et pour diriger ainsi la production de l'alimentation dans le sud et le sud est qui normalement produisaient un surplus de nourriture-tel que les populations des régions du Nord étaient inévitablement réduites à mourir de faim,- car on envoyait ce surplus de nourriture au Reich Allemand.

Il a été démontré aussi que les nazis avaient des plans pour incorporer la xxx Galicie et tout l'état Balte à l'Allemagne et de convertir la Crimée et une zone au nord de la Crimée : le territoire de la Volga et les alentours de Baku en colonies allemandes, pour avril 1941, presque deux mois avant qu'ils rentrèrent en Union Soviétique, Il semble qu'Hitler avait confié à l'éccusé Goring toute la direction de l'administration économique dans les zones d'opération et dans les régions ayant une administration politique. Il semble que Goring avait un personnel économique et des autorités subsidiaires pour poursuivre ce but, cette organisation créée par Goring et le devoir de ces différentes sections parait plus clairement dans une série de directives pour l'opération de l'économie dans les territoires nouvellement occupés. Ceci provenait de Goring en qualité de Reichmarshall du grand Reich Allemand, en juillet 1941

Ces directives figurent dans l'important porte-feuille vert qui était imprimé par la Wehrmacht. Suivant ces directives, on déclare que les ordres du Reichsmarschall s'étendent à tous les domaines économiques, y

H0466 - 0072

compris l'alimentation et l'agriculture, et doivent être exécutés par les Bureaux économiques subordonnés. Un personnel économique est était chargé d'exécuter les ordres qui lui étaient transmis d'une autorité supérieure : une sous-division de ce personnel : la commission d'agriculture avait les fonctions suivantes :

Alimentation et agriculture, l'économie de tous les produits agricoles, provisions du ravitaillement pour l'armée en coopération avec les groupes d'armée.

Des extraits de ce porte-feuille vert ont déjà été présentés sous le numéro U.S. 315.

Je présenterai maintenant sans les lire des extraits supplémentaires pour soutenir les faits dont je viens de parler. J'aimerais présenter sous le numéro U.S. 587 notre document 1743. Ceci est un autre extrait du porte feuille vert. Je veux le présenter au Tribunal pour montrer au Tribunal que ces directives ont paru pour la première fois en juin 1941. Le document U.S. 472, U.S. 315, est une édition révisée qui a paru en juillet 1941, autrement dit le plan économique pour l'invasion était prêt quand la Wehrmacht a pénétré en Union Soviétique, le 22 juin 1941.

Ainsi que l'on l'a vu, d'après les directives c'était une sous commission de l'organisation économique, tel que cela a été établi par l'accusé Goring, cette section d'agriculture du personnel économique Est, qui donna un compte rendu très secret le 23 mai 1941. Celui-ci contenait des directives pour l'exploitation de l'agriculture soviétique. On se souviendra que ces directives sont d'abandonner toute l'industrie dans les régions où il manquait de l'alimentation, toutefois avec certaines exceptions, et d'envoyer la nourriture des [illegible] pays qui avaient trop

H0466 - 0073

de nourriture, d'envoyer cette nourriture à l'Allemagne, bien que des millions de gens soient forcés de mourir de faim, en résultat de cette mesure.

Ces directives ont déjà été présentées comme preuves à la page 1558. Le compte rendu d'une réunion à l'Etat Major d'Hitler, le 16 juillet 1941 - ceci est au soin de l'accusé - a déjà été lu comme preuve. C'était à cette réunion qu'Hitler déclara que les nazis n'avaient jamais l'intention de quitter le pays qui était, à ce moment là occupé par leurs armées. On devait tromper le restant du monde pour ceci ;"néanmoins," je cite , "ceci n'a pas besoin de nous empêcher d'entreprendre toutes les mesures nécessaires : fusillades, déportation, etc.... et nous prendrons ces mesures " .

(Fin de citation)

Cette citation, plaise à La Cour, figure à notre pièce américaine U.S. 317, document L 221.

H0466 - 0074

Ensuite Hitler parler de prendre la Crimée et d'autres parties de la Russie et de les transformer en colonies allemandes ; l'accusé Göring était présent et a participé à cette conférence

Comme dernière illustration, il apparaît, d'après un memorandum en date du I6 septembre I94I qui est la pièce américaine US 3I8 que Göring présidait une réunion du haut personnel militaire allemand et qu'on y étudia une meilleure exploitation des territoires occupés en vue de l'alimentation allemande ; en discutant ce sujet l'accusé Göring dit :

"Dans les territoires occupés, en principe, seuls les gens seront nourris avec une alimentation adéquate qui travailleront pour nous ; même si on voulait nourrir les autres habitants, on ne le pourrait pas dans l'état actuel où sont les zones occupées de l'Est ; il est donc absurde d'essayer de détourner de l'alimentation dans ce but, ceci est fait au détriment de l'armée et oblige à faire venir de la nourriture de chez nous."

Le document montrant la participation de l'accusé Göring au plan nazi pour commettre les crimes de guerre dans les territoires occupés est nous le pensons parfaitement clair

Maintenant, je vais parler de la participation et des plans etablis par Göring dans des actes inhumains commis contre la population civile avant et pendant la guerre. On a demontre que peu de temps après être devenu premier ministre de la Prusse, en I933, l'accuse Göring crea la Gestapo en Prusse qui devint un modèle de ces instruments de terreur et fut bientôt applique au restant de l'Allemagne. Les camps de concentration furent crèès en Prusse au printemps de I933 sous son administration et ces camps etaient administres par la Gestapo dont il etait le chef et jusqu'à la guerre, Göring et les autres conspirateurs nazis ont utilises ces organismes comme moyens de realisation de leurs crimes de guerre dejà demontres par les peuves fournies

H0466 - 0075

En I936, Himmler est devenu chef de la police allemande et par la suite, Göring put s'occuper principalement de la tâche de creer l'aviation militaire allemande et de preparer la nation economiquement aux guerres d'agression. Cependant, il continua à s'interesser aux institutions qu'il avait creees : un exemple en est montre dans le document I584 PS-l dejà presente US deux cent vingt et un qui est un message teletype envoye par GÖring à Himmler dans lequel il demande instamment à ce dernier de placer à sa disposition le plus grandnombre possible d'internes de camps de concentration car la situation de la guerre aerienne rend necessaire le transfert de cette industrie dans des usines souterraines

Dans sa reponse, Himmler avise Göring par teletype qu'un rapport sur l'emploi des prisonniers dans l'aviation industrielle montre que 36.000 sont dejà employes dans l'industrie des forces aeriennes et qu'une augmentation les portant à 90.000 est envisagee. Des preuves ont ete presentees d'experiences medicales poursuivies sur des êtres humains dans le camp de concentration de Dachau et la part que le feld marschall Milch secretaire d'Etat et representant de l'accuse Göring comme ministre de l'Air a prise dans des actes dont ce dernier porte la pleine responsabilite, est montree clairement dans des lettres ecrites par Milch au general Wolff le vingt mai I94deux, dont deux ont ete donnees comme preuves à la pge I850 de notre document 343 PS

Maintenant, je m'occupe de la participation de Göring au plan d'elimination de tous les juifs de la vie economique de l'Allemagne et de l'extermination decidee de tous les juifs sur le continent europeen.

En I935, l'accuse Göring, comme president du Reichstag fit un discours, pressant cette assemblee de voter les infâmes lois raciales de Nuremberg ; Je presente comme pièce USA 586 notre document 3458 PS qui est un extrait de Ruhle, Das Dritte Reich page deux I57 où Göring dit :

H0466 - 0076

"Dieu a cree les races ; il ne voulait pas d'egalite c'est pourquoi nous rejetons energiquement toute tentative pour falsifier le concept de la race pure en la comprenant en tant qu'egalite raciale. Nous avons experimente ce que signifie l'acceptation par un peuple de vivre selon les lois d'une egalite etrangère à son temperament et contraire à sa nature. Car cette egalite n'existe pas ; nous n'avons jamais reconnu une telle idee et devons la rejeter aussi, comme une matière de principe, dans nos lois et nous devons proclamer la purete de la race que la Nature et la Providence ont etablie."

De nouveau, pour bien indiquer son attitude politique exprimee le vingt-six mars I938 dans un discours à Vienne que j'offre comme USA 437 - document 3460 PS, Göring dit :

"Je dois m'adresser fermement à la ville de Vienne : Cette ville ne peut plus être appelee une ville allemande. Trop de juifs vivent dans cette cite ; où il y a 300.000 juifs, vous ne pouvez appeler ce lieu une ville allemande.

"Vienne peut redevenir une ville allemande parce qu'elle doit accomplir d'importants devoirs pour l' Allemagne dans l'Ostmark allemand. Ces devoirs résident dans la sphère de la culture aussi bien que dans la sphère économique et dans aucune de ces sphères, nous ne pouvons admettre de juifs Cette exclusion cependant ne doit pas être seulement tentée par une intervention inefficace et des mesures stupides mais doit être exécutée systématiquement et soigneusement. Comme délégué du plan de quatre ans, je nomme le Reichsstatthalter en Autriche conjointement avec le plénipotentiaire du Reich d'aller de l'avant pour reprendre la direction des commerces juifs et l'aryanisation des affaires et de la vie économique et d'exécuter ce programme en accord avec nos lois, il faut agir légalement mais inexorablement."

Agissant dans le cadre de la préparation économique des guerres d'agression, les conspirateurs nazis commencè-

H0466 - 0077

rent l'élimination complète des juifs de la vie économique préparant ainsi leur extermination. L'accusé Göring, en tant que chef du plan de quatre ans se chargea de la part active de cette phase de la persécution. Le premier pas de sa campagne fut le décret du 26 avril I933 exigeant la déclaration de tous les biens juifs . Göring et l'accusé Frick signèrent cette loi, cela a déjà été donné comme preuve. Je m'excuse auprès du Tribunal, je voudrais qu'il prît quelque intérêt à la lecture de ce décret qui est notre document I406 PS et figure au I938 Reichsgesetzblatt Ière partie page 4I4l

Alors, avec les renseignements qu'ils avaient ainsi obtenus, les conspirateurs nazis étaient prêts à faire un nouveau pas en avant ; l'assassinat de von Rath, secrétaire de la légation allemande à Paris, le 9 novembre I938 fut le prétexte à des révoltes spontanées comprenant le pillage et l'incendie de nombreuses synagogues, de maisons et de boutiques, tout cela soigneusement organisé et surveillé par les conspirateurs nazis. L'accusé Göring fut entièrement informé des mesures prises. Les ordres télétypés du I0 novembre I938 donnés par Heydrich ont déjà été donnés comme preuve et sont à la page I405 du livre de documents. Une lettre que Heydrich écrivit à Göring le lendemain a aussi été lue : c'est notre document 3058 PS USA 503 où se trouve un résumé de ces révoltes "spontanées" qui se sont produites Heydrich rapporte qu'autant que les comptes rendus officiels de la police étaient à jour, il était capable de dire que 8I5 boutiques étaient détruites, I7l maisons d'habitation brûlées ou détruites et que ces chiffres indiquaient seulement une partie des dommages causés, pour l' Autriche tout au moins. Il ajoutait que "étant donné la rapidité de l'information, les comptes rendus étaient limités aux déclarations générales où l'on trouvait les mots "nombreux" ou beaucoup de maisons détruites. C'est pourquoi, ajoute Heydrich, les indications données doivent être aggravées considérablement"

H0466 - 0078

"I91 synagogues furent brûlées et 76 autres complètement détruites ; en plus, 11 parloirs religieux, des chapelles de cimetière et autres monuments analogues furent brûlés et de plus 3 furent complètement détruits. 20.000 juifs furent arrêtés ; 36 furent tués et ceux qui furent gravement blessés se montent aussi à 36. Immédiatement après des révoltes "spontanées" du 9 novembre, Göring présidant une réunion au ministère de l'Air parla de la question juive Funk et d'autres onspirateurs étaient présents ; le rapport sténographique de cette réunion est un document extraordinaire et n'est pas beau à lire. C'est notre document I8I6 PS et j'aimerais à en lire certains passages qui n'ont pas encore été lus dans le témoignage ; je prends le haut de la première page du document original, les deux premiers paragraphes de la page 1 où Göring dit :

"Messieurs, la réunion de ce jour est de nature décisive ; j'ai reçu une lettre écrite d'après les ordres du Führer, par le Stabsleiter du Führer, le député Bormann demandant que la question juive soit maintenant et une fois pour toutes résolue d'une façon ou d'une autre et hier, de nouveau, le Führer me demanda par téléphone de commencer une action coordonnée pour cette question. Puisque ce problème est surtout un problème économique, c'est de l'angle économique que nous le considèrerons. Naturellement, un certain nombre de mesures légales auront à être prises et ce sera la tâhce du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur et une certaine propagande devra être entreprise par les services du ministère de la Propagande. Le ministère des Finances et le ministère de l'Economie prendront soin de problèmes qui sont de leur ressort."

Puis des mesures spéciales ayant pour effet l'arianisation des affaires juives furent discutées ; un représentant des compagnies d'assurances allemandes fut appelé pour donner son avis dans la solution de difficultés créées par

H0466 - 0079

le fait que le plus grand nombre des marchandises juives et autres biens détruits dans la révolte spontanée étaient assurés et souvent par des compagnies d'assurances étrangères Tous ceux qui étaient présents furent d'accord que ce serait malheureux de passer une loi qui aurait pour effet de permettre aux compagnies d'assurance étrangères d'échapper à leurs responsabilités. L'accusé Göring suggéra une solution bien caractéristique - et je passe à la page IO ; dans le document allemand, c'est le 3 ième paragraphe de la page 3ll et je dite :

Non, je ne songe même pas à laisser à ces compagnies d'argent qu'elles doivent payer ; les compagnies sont responsables et maintenant l'argent appartiendra à l'Etat C'est tout à fait clair , il ne faut pas faire de cadeaux aux compagnies d'assurances. Vous remplirez vos obligations, vous pouvez y compter."

Il est superflu de faire d'autres citations de cette longue réunion où toutes les phases de la persécution des juifs furent discutées. Il est suffisant de dire que le même jour, l'accusé Göring, sous sa propre signature, promulgua trois décrets faisant prendre effet aux plus importantes questions discutées dans cette réunion. Dans le premier de ces décrets, une amende collective d'l million de R.M. frappa tous les juifs allemands. Je demande au Tribunal de retenir ce décret qui est notre document I4I2-PS, I938 Reichsgesetzblatt Ière partie page I579.

Le second décret est intitulé "Décret pour l'élimination des juifs de la vie économique allemande" et élimine les juifs des commerces et activités de métier ; je demande au Tribunal de retenir ce décret qui est notre document 2875 PS et qui a figuré au I938 Reichsgesetzblatt Ière partie page I580. Le 3 ième décret s'appelle le "Décret pour la restauration de signes apparents des rues où se tiennent les entreprises juives" et s'occupe des questions d'assurance discutées dans la réunion du matin prévoyant que

H0466 - 0080

les sommes payées aux juifs par les assurances pour les pertes variées qu'ils ont subies seront encaissées par l'Etat. Je demande à la Cour de retenir ce décret qui est notre document 2694 P-S paru en I938 au Reichsgesetzblatt Ière partie page I581

LE PRESIDENT :

Je crois que nous pouvons suspendre l'audience pour IO minutes

;;;;.....

le president

M.Albrecht, le Tribunal pense que ces questions qui sont des questions que nous avons déjà considérées pourraient être présentées d'une façon plus succincte que vous ne les avez données et si vous pouviez écourter les matières que vous présentez en les résumant plus que vous ne le faites, cela conviendrait au Tribunal et épargnerait du temps

M.ALBRECHT

Plaise au Tribunal: les questions que je présentais avant la suspension d'audience étaient pour illustrer la manière énergique que Göring employa pour éliminer les juifs de la vie économique à cette époque et deux autres documents sont probants à ce point de vue

Je voudrais présenter le document 069 PS USA 589 qui est une lettre circulaire datée du I7 janvier I939 signée parl'accusé Bormann envoyant une directive à l'accusé Göring concernant l'habitation des juifs ; je me contenterai de ce résumé et ne lirai pas le document

Le second document que je désire présenter est notre document I208 PS USA 590C'est un ordre de l'accusé Göring en tant que commissaire du Plan de quatre ans daté du IO décembre I938 prescrivant la manière dont la propriété juive doit être exploitée et indiquant que tout bénéfice résultant de l'élimination des juifs de l'activité économique doit revenir au gouvernement

Il n'est pas nécessaire je crois de lire beaucoup d'extraits de ce document excepté le point sur lequel je désire attirer l'attention du Tribunal qui est que la lettre de

H0466 - 0081

Göring est adressée à tous les agences principales du Reich, à tous les chefs politiques, et chefs des organisations affiliées du Parti, à tous les gauleiters , les Reichsstatthalters ou gouverneurs et aux chefs locaux nombreux des territoires allemands et à leurs assistants.

Comme les armées allemandes entrèrent dans les autres pays, les lois anti juives y furent étendues et souvent même plus durement ; beaucoup de décrets ne furent pas signés par l'accusé Göring mais étaient inspirés par les décrets qu'il avait déjà signés. Néanmoins, dans ses activités de commissaire du Plan de quatre ans ou en tant que président du conseil ministériel de la Défense nationale, l'accusé Göring signa lui-même un certain nombre de décrets anti juifs dans les territoires occupés compris le décret indiqué à la page 47 et 48 de notre mémoire que je demande au Tribunal de retenir

Pendant les dernières années de la guerre, le programme des conspirateurs nazis pour la complète extermination de tous les juifs d'Europe atteint son point culminant. Pendant que l'exécution de ce programme anti juif était pour la plus grande partie confiée aux S;s; et à la police de sécurité, l'accusé Göring restait jusqu'à la fin dans la tentative finale pour exécuter la "solution" nazie du problème juif.

Le 31 juillet I941, il écrivit une lettre au conspirateur Heydrich qui est le document final sur lequel je retiendrai l'attention du Tribunal et ce sera le point culminant de notre présentation de la question en tant qu'elle concerne cet accusé : La raison pour laquelle cette lettre fut adressée au bien connu Heydrich, le prédecesseur de l'accusé Kaltenbrunner ne demande pas un grand effort d'imagination ; c'est notre document 7IO PS admis déjà comme USA 509 en connection avec le cas de la Gestapo. Comme il a déjà été lu, avec la permission du Tribunal , j'aimerais terminer ma présentation du cas par la lecture de cette lettre : Göring écrit à Heydrich ce qui suit :

"En complément de la tâche qui vous a été assi-

H0466 - 0082

gnée le 24 janvier I939 se référant à la nécessité d'arriver à une complète évacuation et émigration , solution du problème juif aussi avantageux que possible, je vous charge donc de faire tout ce qui est nécessaire en vue des solutions financières à apporter pour trouver une solution complète de la question juive dansles sphères d'influence allemande en Europe. Dans la proportion où les autres organismes gouvernementaux y sont impliqués, ils doivent coopérer avec vous. Je vous charge de plus de m'envoyer le plus tôt possible un plan général concernant les mesures d'organisation générale nécessaires pour la solution désirée de la question juive."

La présentation faite devant le Tribunal de la responsabilité individuelle de l'accusé Göring a été comme nous le désirions une mise en lumière de la masse de documents qui révèlent la part décisive prise par ce conspirateur dans chaque phase de la conspiration nazie. Ainsi, nous soutenons que l'accusation contre Göring est complète et que sa responsabilité dansles crimes dont il est accusé sous le chef d'accusation n°1 de l'Acte d'accusation a été établie.

Plaise au Tribunal, cela complète la présentation de la responsabilité de l'accusé Göring.

Nous allons maintenant nous occuper, après nous être mis d'accord avec la Délégation anglaise, de la présentation qui montrera la responsabilité individuelle de l'accusé von Ribbentrop par Sir David Maxwell Fyfe.

SIR DAVID MAXWELLE FYFE

Plaise au Tribunal : Que le Tribunal veuille bien se référer a l'appendice A de l'Acte d'accusation, page 28 du texte anglais où il trouvera les détails se rapportant à l'accusé et il verra que ce qui le concerne peut être établi en trois divisions. Après l'énumération des postes qu'il occupa l'appendice de l'Acte d'Accusation continue en disant que l'accusé Ribbentrop usa de ses postes importants, de son influence personnelle et de l'intimité qui le liait au Führer de telle façon qu'il facilita l'accession au pouvoir des conspirateurs nazis

H0466 - 0083

faits tombant sous le chef d'accusation N°1 de l'Acte d'accusation, ou favorisant la préparation de la guerre, tombant sous le chef d'accusation 1 de l'Acte d'accusation.

Dans la 2 ième section, il participa au plan politique et à la préparation des guerres d'agression par les conspirateurs nazis et des guerres violant les traités internationaux, accords ou pactes ainsi qu'il établi aux chefs d'accusation 1 et 2 de l'acte d'accusation.

D'accord avec le principe du Führer, il assuma la responsabilité de l'exécution de plans de politique étrangère des conspirateurs nazis ainsi qu'il est établi au chef d'accusation n°1 de l'Acte d'accusation

Puis dans la 3 ième section, il autorisa et dirigea les crimes de guerre et y participa comme il est établi dans le chef d'accusation N° 3 de l'Acte d'accusation et dans les crimes contre l'Humanité établis dans le chef d'accusation N° 4 dudit Acte ; sont inclus les crimes contre les personnes et les biens dans les territoires occupés et je pense qu'il sera utile pour le Tribunal que je suive cet ordre et que je rassemble les preuves à mesure

Je traiterai d'abord l'accusation portée contre cet accusé d'avoir favorisé l'accès au pouvoir des conspirateurs nazis : le Tribunal a déjà noté que l'accusé occupa de nombreux postes et ceci a été établi très utilement dans le propre témoignage qu'il a donné et certifié, document déjà versé au dossier sous le N& 2829 PS et je parlerai très brièvement des différents postes qu'occupa l'accusé et qui sont indiqués dans cette liste : on peut donc voir qu'il devint membre du parti nazi en I932 mais suivant les renseignements semi-officiels trouvés dans les archives , il a commencé à travailler pour le parti bien avant. Il réussit à étendre ses relations d'affaires aux cercles politiques ayant joint les milieux dubparti en I930 au moment de la lutte finale pour la conquête du pouvoir Ribbentrop joua alors un/ importante/ sinon décisif rôle dans les réunions décisives

H0466 - 0084

qui beurent lieu entre les représentants du président du Reich et les chefs du parti, réunions qui préparèrent l'entrée au pouvoir des nazis le 30 janvier I933 ; ces rencontres, ainsi que celles d'Hitler et de von Papen, prirent place dans la maison de Ribbentrop à Berlin Dahlen

L'accusé fut donc présent et actif dans la montée au pouvoir et dans l'affermissement de cette prise de pouvoir. . Pour la première période, il fut le conseiller du parti pour les questions de politique étrangère : son titre était d'ailleurs celui de"collaborateur du Führer pour la politique étrangère" puis il devint plus tard représentant des questions de politique étrangère avec le titre de député et ceci fut suivi par le poste de membre du Reichstag nazi en novembre I933 et dans l'organisation du parti, il devint Oberführer des S.S. et fut ensuite promu S.S.Gruppenführer en I938 puis Obergruppenführer ; ensuite il obtint des positions officielles dans le gouvernement

Le 24 avril I934, il fut nommé Délégué du gouvernement du Reich en matière de désarmement, ce fut après que l'Allemagne eut quitté la conférence du désarmement. A ce titre, il visita Londres et des capitales étrangères et on lui donna bientôt un titre plus important et plus approprié celui de Ministre plénipotentiaire allemand à l'étranger et c'est à ce titre qu'il négocia l'Accord naval anglo-allemand de I935

En mars I936, après que le gouvernement nazi eut réoccupé la Rhénanie qui avait été démilitarisée suivant les termes du traité de Versailles et du traité de Locarno, la question fut portée devant le Conseil de la Société des nations et l'accusé s'adressa au Conseil comme défenseur de l'action allemande. Un autre rôle commence pour lui quand il fut nommé le 11 aoput I936 ambassadeur à Londres ; il occupa ce poste dix-huit mois et ses activités n'ont pas une grande importance pour ce qui occupe le Tribunal mais pendant cette période en sa qualité de ministre plénipotentiaire à l'étranger il signa

H0466 - 0085

il signale pacte anticomintern avec le Japon en novembre I936 et aussi le pacte additionnel quand l'Italie se joignit aux deux autres puissances en I937

Finalement, aussi loin que cela concerne le cas en question, le 24 février I938, cet accusé devint ministre des Affaires Etrangères en remplacement de von Neurath et simultanément fut fait membre du conseil secret du Cabinet (Geheimer Kabinsttsrat) établi par un décret d'Hilter à cette date. Ceci nous amène à la période où il fut ministre des Affaires Etrangères et son action dans ce poste sera relatée dans les détails plus tard. Je prie le Tribunal de se référer, car je n'en lis pas davantage car j'ai déjà résumé cela, à l'extrait des Das Archiv qui est le document D 472 que je présente comme GB I30 ainsi à l'extrait d'un membre des S.S. qui consiste dans l'examen de l'origine des chefs S.S. qui est la pièce GB I3I ; Je ne veux pas importuner le Tribunal avec des détails sur le rang de Ribbentrop, je l'ai déjà mentionné ; il n'est pas question d'aucun rang honorable , il avait le rang de Gruppenführer et naturellement, il donne sa g"n"alogie en détail dans l(intention d'agir selon la loi qui se rapport à ce sujet ; cela a trait aussi à l(adoption du "von" pour s(assurer la particule von mais l(intention de l(accusé est maintenant d'agir pour obtenir des choses plus sérieuses que de discuter simplement avec le gouvernement.

Mais voici un autre nouveau document que je placerai devant le Tribunal maintenant, c(est la pièce G.B. I29, document I339 qui montre l'établissement du conseil de cabinet secret et sa nimination comme membre du ministère des Affaires Etrangères ; ce sont l)à les activités de l'accusé dans la première partie de sa carrière et elles montrent, prouvant l'accusation, tout à fait clairement qu(il appuya volontairement délibérément, intentionnellement et habilement à la conquête militaire des nazis du pouvoir et dans les principales étapes de la possession du contrôle de l(Etat allemand

J(en arrive maintenant au 2 ième chef d(accusation de l'Acte d'accusation que cet accusé participa à des plans

H0466 - 0086

politiques et à la préparation avec les conspirateurs nazis de guerres d'agression et deguerre faites en violation de traités internationaux, pactes et engagements et de nouveau, cela pourrait éclairer le Tribunal si si je prenais rapidement dans l'ordre d'agression ce qui constitue le chef d'accusation indiquant simplement au Tribunal les nouveaux documents que je présenterai.

Je citerai en premier lieu l'Anschluss avec l'Autriche et là, le Tribunal se souviendra que l'accusé Ribbentrop était présent à une réunion Berchtesgaden le I2 février I938 à laquelle assistait aussi le chancelier von Schuschnigg qui y rencontra Hitler et von Papen ; von Schuschnigg avait amené son ministre des Affaires Etrangères Guido Schmidt ; le Tribunal trouvera le compte rendu officiel de cette r"union dans le document 2461 PS qui est le GB I32 et le Tribunal trouvera que ce que je dis est le compte rendu fidèle de la réunion dans la pièce USA 72, document N° I780 PS qui est le journal de l'accusé Jodl et les notations concluantes sont celles des 11 et I2 février I938, elles sont très courtes mais elles montrent clairement le cas de l'accusation, c'est-à-dire la pression qui fut exercée sur Schuschnigg pendant l'entrevue C'est à la première page du document I780 PS

Donc le 11 février, l'accusé Jodl écrit le soir et le I2 février, le général Keitel avec le général von Reichenau et Sperrie à Obersalzburg, Schuschnigg avec Schmidt sont de nouveau soumis à une terrible pression politique et militaire, à 11 h du soir, Schuschnigg signe le Protocole ; le I3 février, dans l'après-midi, le général Keitel demande au g" n"ral Canaris et à moi-même de venir à son appartement Il nous dit que l'ordre du Führer d'exercer une pression militaire par une action militaire simulée doit être suspendue jusqu'au I5 ; des propositions pour cette manoeuvre trompeuse sont établies et soumises au Führer par t"l"phone pour approbation ; à 2 h 40, l'approbation du Führer arrive ; Canaris envoyé à Munich au service de contre-espionnage et commence

H0466 – 0087

une nouvelle manoeuvre ; l'effet est vif et rapide ; en Autriche, l'impression est créée que l'Allemagne entreprend de sérieux pr"paratifs militaires ; il est assez intéressant après avoir lu le récit sincère de l'accusé Jodl de regarder les mots timides du récit officiel que j'ai insérés aussi C'est le r"cit de la rencontre avec Schuschnigg que l'accusation pr"sente au Tribunal ; que le Tribunal soit assez bon d'ignorer que l'accusé visita Mussolini avant l'Anschluss ainsi qu'il est établi par un membre de son état-major mais comme en même temps cela fut démenti par un autre membre il vaut mieux que le Tribunal ne retienne pas cette allégation

Le point suivant sur lequel il n'y a pas de discussion est la conversation tenue au téléphone qui prit place entre l'accusé Göring et l'accusé Ribbentrop le I3 mars I938 quand Ribbentrop était encore à Londres . Le Tribunal se souviendra que ce fut entièrement établi parmon ami M.Alderman qui mit en lumière le fait qu'il était absolument faux de dire qu'il n'y eut pas d'ultimatum : les détails de l'ultimatum furent expliqu"s par la conversation téléphonique avec l'accusé Göring à Vienne ; l'accusé Göring dit à l'accusé Ribbentrop qui était à Londres qu'il devait répandre l'histoire qu'il n'y avait pas eu d'ultimatum dans les cercles politiques de Londres ; cela apparaît dans la conversation téléphonique qui est l'US 76 document 2949 PS et je sais que la chose est clairement expliquée page 582.

La 3 ième action qu'ex"cuta cet accusé après son retour de Londres bien qu'il eût été nommé ministre des Affaires en février , il retourna à Londres pour y terminer ses affaires et il y était encore bien après que l'Anschluss se fut produit mais son nom apparaît en signature sur la loi faisant de l'Autriche une provinc du Reich allemand : c'est le document 2307 PS que je donne maintenant comme G-B I33 et il y a une référence dans le Reichsgesetzblatt à ce sujet Voici donc expliquées les actions de l'accusé quant à l'Autriche

H0466 - 0088

Maintenant, nous en venons à la Tchécoslovaquie et là vous avez un exemple presque parfait de l'agression sous ses formes lesplus diverses ; de nouveau, je rappellerai simplement au Tribunal des points les plus importants et cela de la facon la plus brève : d'abord il y a la question de fomenter des troubles à l'intérieur du pays de façon à ce que l'agression ait sa raison d'être ; l'accusé en tant que ministre des Affaires Etrangères s'intéressait à l'établissement d'une Allemagne sudète sous Henlein et les contacts entre le ministère des Affaires Etrangères et Henlein sont montrés dans US 93, 94, 95 et 96 ; ce sont lesdocuments 3060 PS, 2789 PS et 3059 PS ; ils ont tous été lus par mon ami M.Alderman mais je veux simplement donner au Tribunal leur conséquence qui est de susciter le mouvement allemand sudète de façon à ce que le gouvernement du Reich puisse agir.

Après cela, nous devons dire que l'accusé Ribbentrop fut présent le 28 mai I938 à la conférence...

H0466 - 0089

Ce sont les documents établissant le début des troubles , après quoi l'accusé Ribbentrop fut présent le 28 mai I938 à la Conférence avec Hitler où ce dernier donna les instructions nécessaires pour préparer l'attaque contre la Tchécoslovaquie . Ceci a été traité auparavant page 742 de la traduction et je voudrais présenter au Tribunal le document 2360 PS qui est le rapport du discours d'Hitler dans le Volkischer Beobachter et si le Tribunal veut bien l'examiner, il verra que c'est une date très importante en ce qui concerne l'attaque contre la Tchécoslovaquie parce que c'est le jour où Hitler dans sa propre proclamation avait décidé que l'agression devait avoir lieu contre la Tchécoslovaquie . Cet extrait est très court , page I colonnes 5 et 6 , 2360 PS .

LE PRESIDENT.- Les documents sont en désordre, je ne le trouve pas .

SIR DAVID MAXWELLE FYFE.- C'est très court et je vais le lire . Le passage important est le suivant:

"Sur la base de cette provocation insupportable sur laquelle on a insisté par une persécution vraiment infâme et un terrorisme de non-allemands, il est maintenant décidé de résoudre la question sudète allemande, d'une façon finale et radicale . Le 28 Mai, j'ai donné l'ordre de préparation de mesures militaires contre cet Etat , qui doivent être terminées le 2 Octobre ."

Le point important est que c'était le 28 mai où le cas Grün a été suivi d'ordres et est donc entré en vigueur au début d'Octobre . C'est la deuxième phase du plan d'agression .

La troisième phase montre que les Etats avoisinants ne doivent pas causer de troubles . Nous constatons que le I8 Juillet I938 , cet accusé eut une conversation

H0466 - 0090

avec l'ambassadeur italien, Attolino, où l'on discuta l'attaque contre la Tchécoslovaquie . U.S.A. 85. 2800 PS.

Il y eut d'autres discussions qui se trouvent dans les pièces des Etats-Unis 86 et 87 , document 279I PS Je crois qu'il me suffit de dire au Tribunal que le fond de ces documents montre clairement au Gouvernement italien que le Gouvernement allemand allait prendre des mesures contre la Tchécoslovaquie .

Le troisième pays intéressé était la Hongrie car la Hongrie avait des idées politiques en ce qui concernait certaines parties de la Tchécoslovaquie .

Le 23 et le 25 Août cet accusé assista à des conversations avec les politiciens hongrois, Imrédy et Kanta U.S.A. 88 et 89 . Document 2797 PS et 2796 PS . Cet accusé tenta d'obtenir des assurances d'aide hongroise et le gouvernement hongrois, à ce moment-là, n'était pas prêt à se commettre dans ces actions . On trouve ceci clairement dans les documents mentionnés . Je ne lirai pas les documents ainsi résumés . J'ai déjà mentionné qu'il y avait eu des contacts avec les Allemands des Sudètes . Ce trouble de longue date devait être utilisé . La phase suivante était de fomenter ces troubles et ainsi, entre le I6 et le 24 Septembre, on trouve le Ministère des Affaires étrangères allemand fomentant ces troubles à Prague . Ceci figure clairement dans les pièces des Etats-Unis 97 à I0I qui sont les documents 2858 PS . 2855 PS. 2854 PS .2853. 2856 PS. Je les ai lus par ordre chronologique . Il est intéressant pour le tribunal de regarder ces documents, car ils suivent très rapidement le document que l'on vient de lire , commençant par le document 2858 PS ; je rappelle au Tribunal que l'on a un document le I9 Septembre, provenant du Ministère des Affaires étrangères , ambassade d'Allemagne à Prague , qui demandait à Conrad Himmler de se tenir en contact avec les Slovaques et

H0466-0091

de les pousser à commencer leurs exigences .

Ce fut la contribution de cet accusé pour la crise qui précéda Munich . Le Tribunal se souviendra qu'après le 29 Septembre I938 l'accord de Munich fut signé . Document Grande Bretagne G.B. 23 déjà lu au Tribunal . Après quoi je rappelle au Tribunal un document intéressant qui montre la sorte de conseil que la Wehrmacht s'attendait à recevoir du Ministère des Affaires étrangères, le Ier Octobre . Document C 2/ USA 90 . C'est un long document exposant une variété presque infinie de violations de lois internationales qui probablement auront pu se rapporter aux actions concernant la Tchécoslovaquie . Pour ces questions on demandait au Ministère des Affaires étrangères son opinion.

LE PRESIDENT.- Quel est le numéro de ce document?

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- C 2/ USA 90

Plaise au Tribunal, nous arrivons à la deuxième phase de l'acquisition de la Tchécoslovaquie. Ayant obtenu le territoire des Sudètes et s'étant arrangé pour qu'il y ait une crise en Tchécoslovaquie , ils avaient une raison de prendre le reste . Le Tribunal se souviendra de l'importance de ceci car c'est à ce moment que le Gouvernement allemand viola sa propre déclaration de ne pas aller au-delà de ce point . Ici de nouveau, Ribbentrop fut instruit le I3 mars que les évènements s'accumulaient et il envoya un télégramme au Ministre allemand à Prague lui disant de ne pas se rendre au désir du Gouvernement Tchèque qui voulait entrer en contact avec lui . En même temps il vit une délégation de Slovaques pro-nazis à Berlin et à une conférence avec Hitler à laquelle Ribbentrop assista l'un des chefs slovaques pro-nazis reçut l'ordre de déclarer un Etat indépendant slovaque, ce qui aiderait ensuite pour l'affaire de la Tchécoslovaquie . Ceci se trouve

H0466 - 0092

dans le document USA II7 . 2802 PS. et le Tribunal pourra le comparer avec une réunion antérieure qui eut lieu un mois avant et que l'on trouve relatée dans le document 2790 PS USA.II0 qui rapporte la réunion avec le Slovaque pro-nazi Tuka .. Ceci visait à provoquer des troubles internes.

Le lendemain, le I4 mars I939, Hachan le Président de la Républlique Tchécoslovaque fut appelé à Berlin . L'accusé assista à la réunion et le Tribunal se souviendra de la pression et des menaces usuelles qui furent utilisées pour l'obtention de l'Etat tchécoslovaque par Hitler . Le Tribunal trouvera ce sujet dans le paragraphe 9II de la traduction, pièce USA I08. 2098 PS., qui est le compte-rendu de la réunion entre Hitler et Hacha à laquelle assista l'accusé .

On trouve aussi dans la pièce des Etats-Unis I2 I26, le rapport du Gouvernement tchécoslovaque, document 308I PS.

Ceci est la fin de la partie tchéque de la Tchécoslovaquie .

La semaine suivante l'accusé signa un traité avec la Slovaquie, que je verse maintenant au dossier comme document I439 PS, GB I35 . L'article important est l'article 2 selon lequel, le gouvernement allemand recevait le droit de construire des postes militaires et des installations et de garder des garnisons en Tchécoslovaquie . C'est le document I439 PS. que je verse au dossier comme GB I35 . Je ne le lirai pas, mais je pense que le Tribunal m'arrêtera s'il veut que je lise un document au lieu de le résumer .

Selon les termes de ce traité après avoir obtenu l'indépendance de la Bohême et de la Moravie, le gouvernement allemand avait obtenu l'indpendance de la Slovaquie .

Avant de passer à la Pologne il y a encore un pays intéressant sur la mer Baltique dont je voudrais

H0466 - 0093

parker au Tribunal car il montre que l'accusé ne pouvait s'empêcher de se mêler aux affaires internes des autres pays. Le Tribunal se souviendra que le 3 Avril I939 , ainsi que le prouve le document GB 4. TC 50 PA, l'Allemagne occupa Mémel . Cette position était satisfaisante en ce qui concernait la mer Baltique , mais si le Tribunal examine le document 2953 PS.GB.I36 et le document 2952 PS GB I37, il verra que l'accusé agissait en étroit accord avec le conspirateur Heydrick , en fomentant des troubles en Lithuanie avec un groupe de pro-nazis appelés les Woldemaras Le document 2953 montre que Heydrick adressait à l'accusé Ribbentrop une demande d'aide financière...

LE PRESIDENT.- Un instant Sir David, malheureusement les documents ne sont pas en ordre . Cela suit après 306I et I439 ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Oui, il suit le 306I Le traité avec la Slovaquie, I439 vient après .

LE PRESIDENT.- Vous allez lire le 2953 ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Oui My Lord. C'est celui que j'allais lire . C'est une lettre de Heydrick à l'accusé Ribbentrop qui dit :

"Cher camarade du Parti Ribbentrop

Veuillez trouver ci-joint un rapport concernant les Woldemaras . Comme je l'ai déjà mentionné dans un rapport antérieur les Woldemaras réclament l'aide du Reich . Par conséquent je vous demande d'examiner la question de l'aide financière aux Woldemaras, ainsi qu'il est établi page 4, paragraphe 2 du présent rapport , et de prendre une décision définitive . La demande des supporteurs Woldemaras pour une aide financière pourrait, à mon avis, être accordée . Les livraisons d'armes ne devraient cependant

H0466 – 0094

pas être faites sous aucune condition ."

Puis, vient le document 2952 qui est un rapport complet et à la fin duquel est ajouté à la main : "Je demande de petits paiements réguliers, par exemple 2000 ou 3000 marks par trimestre . Signé : W, qui était Secrétaire d'Etat .

Je ne cite ceci que pour montrer l'intervention extraordinaire même dans des pays de petite importance .

Nous passons maintenant à l'agression contre la Pologne . Le Tribunal a déjà entendu cet exposé fait d'une façon complète par mon ami M.Griffith Jones , mais je crois qu'il sera utile de séparer les différentes périodes pour les rendre plus claires à l'esprit du Tribunal .

La première période a été celle que l'on pourrait appeler la période de Munich, jusqu'en Septembre I938 . A ce moment on ne pouvait parler en termes trop aimables de la Pologne . Les documents les plus importants montrant cet aspect sont les documents GB 30 .2357 PS; qui est un discours d'Hitler au Reichstag le 20 Février I938 , et GB 3I. TC 76 qui est un memorandum secret des Affaires étrangères du 26 Août I938, GB 27. document 73 N° 40 .

LE PRESIDENT.- Quel est le numéro ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Le dernier était TC 76 celui d'après était TC 73 N° 40 . 73 représente le livre blanc polonais et 40 est le nombre du document dans le livre . C'est l'extrait d'une conversation entre M.Lipski et l'accusé , M.Lipski étant ambassadeur de Pologne .

Enfin, dans ce groupe TC 73 N° 42, le discours d'Hitler au Palais des Sports le 26 Septembre I938 , dans lequel il précisait que c'était la fin des problèmes territoriaux d'Europe et où il exprimait une violente affection pour les Polonais .

La phase suivante se situe entre Munich et

H0466 - 0095

la violation de Prague . Dans cette phase une partie des buts des Allemands en Tchécoslovaquie ayant été atteinte on constate un léger changement , mais toujours une atmosphère assez amicale . Ceci commence par une conversation entre l'accusé et M.Lipski, qui est contenue dans la pièce GB 27 document TC 73 N° 44 . Ici l'accusé expose des suggestions très pacifiques pour le règlement de la question de Dantzig La réponse polonaise se trouve dans la pièce GB 28 , TC 73 N° 45 .

LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas indiqué la date.

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- 25 Octobre I938 . La réponse polonaise disant qu'il est inacceptable que Dantzig retourne au Reich , mais faisant des suggestions pour un accord bilatéral, est du 3I Octobre I938 . Entre ces dates, le Tribunal se souviendra , selon le document C.I37 GB 33 , daté du 2I Octobre, que le gouvernement allemand avait fait ses préparatifs pour occuper Dantzig par surprise mais quoique ces préparatifs eussent été faits deux mois plus tard , le 5 Janvier I939, alors que Prague n'avait pas encore été violé , Hitler s'adressant à M.Beck, Ministre des Affaires étrangères de Pologne , lui offrait une nouvelle solution qui se trouve dans le document TC 73 N° 48 , GB 34 , .

L'accusé vit M.Beck le lendemain et il lui dit qu'il n'y aurait pas de solution violente de Dantzig, mais au contraire , la réalisation de relations amicales .Ceci est contenu dans le document GB 35 . TC 73 / 49
Non content de cela , l'accusé alla à Varsovie le 25 Janvie et selon le rapport de son discours contenu dans le documen 2530 PS. GB 36. , il parla des progrès continuels et de la consolidation des relations amicales . Ceci figure dans le discours d'Hitler au Reichstag du 30 Janvier I939 , en termes analogues, GB 37 TC. 73 / 57 . Ceci est la deuxième

H0466 - 0096

phase . La violation de Prague n'avait pas encore eu lieu à ce moment-là , mais il faut se souvenir quand on arrive à l'été, la réunion à la Chancellerie du Reich du 23 mai I939 , qui est contenue dans le document L 79 US 27 , il a été déjà lu devant le Tribunal et je ne fais que le rappeler . C'est le document où Hitler explique clairement et ses propres paroles sont que"Dantzig n'est pas intéressant quant à la question polonaise ; je ne m'occupe de la Pologne que parce que je veux du lebensraum à l'est .Cette partie du document a souvent été lue au Tribunal que Dantzig n'était qu'une excuse .

Il est important de se souvenir que cette réunion eut lieu le 23 mai I939 parce qu'il y a une corroboration intéressante de l'attitude d'esprit qui montre combien clairement l'accusé Ribbentrop avait adopté l'attitude d'esprit d'Hitler dans l'introduction du Journal du comte Ciano qui a été versé au dossier comme pièce des Etats-Unis I66. 2987 PS. mais je ne crois pas que cette partie de l'introduction a été lue devant le Tribunal . Ce document vient après le L. 79 qui est le dossier Schmundt, juste après le document de l'Obersalzburg . Le comte Ciano dit :

"En été I939 l'Allemagne présenta des réclamations à la Pologne, naturellement sans nous en informer Certes Ribbentrop nia plusieurs fois à notre ambassadeur que l'Allemagne avait l'intention de mener cette controverse à l'extrême , malgré ses dénégations je voulais m'assurer par moi-même et le II Août j'allais à Salzburg C'est dans sa résidence à Fuschi que Ribbentrop m'imforma alors que nous attendions pour nous mettre à table de la décision de commencer le feu d'artifice , exactement comme il aurait pu me parler de la chose la moins importante et la plus commune d'administration . "Eh bien Ribbentrop,

H0466 - 0097

lui demandai-je, comme nous marchions dans le jardin , que voulez-vous ? le corridor ou Dantzig ?

"Rien de plus" et il me regarda de ses yeux froids de Musée Grévin, "nous voulons la guerre ."

Je rappelle au Tribunal combien la déclaration d'Hitler à la Chancellerie du Reich le 23 mai, corroborait tout ceci . Ce n'était plus une question de Dantzig ou de corridor, mais une question de guerre pour obtenir le lebensraum à l'est .

Je rappelle ensuite au Tribunal, sans le citer que le "Fall Weise" pour les opérations contre la Pologne est daté du 3 et du II avril I939 ce qui montre indubitablement que les préparatifs étaient déjà en cours .

On trouve une autre référence dans le Journal du comte Ciano qui n'a pas été lue et qui éclaircit ce point . Elle est également dans le Mémoire :

"J'ai rassemblé dans les rapports de conférence des transcriptions de mes conversations avec Ribbentrop et avec Hitler . Je ne ferai que noter certaines impressions de nature générale . Ribbentrop est évasif chaque fois que je lui demande des détails sur l'action allemande à venir . Il a une conscience coupable. Il a menti trop de fois sur les intentions allemandes concernant la Pologne pour ne pas se sentir embarrassé maintenant sur ce qu'il doit me dire et sur ce qu'il se prépare à faire . La volonté de combattre est inaltérable . Il rejette toute solution qui pourrait donner satisfaction à l'Allemagne et éviter le combat . Je suis sûr que même si les Allemands obtenaient tout ce qu'ils demandent ils attaqueraient malgré tout, parce qu'ils sont possédés du démon de la destruction .

"Notre conversation prend parfois, un tour dramatique . Je n'hésite pas à exprimer mon idée de la façon la plus brutale mais cela ne l'émeut pas du tout

H0466 - 0098

et je réalise combien peu pèse ces vues dans l'opinion allemande .

"L'atmosphère est glaciale et le refroidissement entre nous se réfléchit sur ceux qui nous accompagnent . Pendant le diner nous n'échangeons pas un mot . Nous n'avons pas confiance l'un dans l'autre , mais moi au moins j'ai une conscience pure, lui ne l'a pas ."

Il y a d'autres textes au sujet du comte Ciano mais on ne peut pas apprécier une situation d'une façon plus claire que dans son diagnostic de la situation d'Août I939 .

Nous passons maintenant à la phase suivante du plan allemand qui était la pression sur la réclamation pour Dantzig immédiatement après que la question de la Tchécoslovaquie eut été réglée, le I5 mars I939 . Ceci se sent tout de suite après la violation de Prague , qui eut lieu le 2I mars I939 , document GB 38 TC 73/6I .Ceci se développa comme le Tribunal l'a entendu exposé par le Colonel Griffith Jones .

Nous arrivons maintenant aux derniers jours précédant la guerre et un point important est que Herr von Duerksen, ambassadeur allemand à la Cour St James, revint de Londres le I8 Août I939 . Je verse au dossier l'extrait de l'interrogatoire de Ribbentrop , document D.490 GB I38 Je n'ai pas l'intention de le lire au Tribunal parce qu'on peut le résumer de la façon suivante:

L'accusé Ribbentrop n'a certainement aucun souvenir d'avoir vu l'ambassadeur allemand à la Cour St James après son retour . Il croit qu'il se serait souvenu de lui s'il l'avait vu, et il accepte la probabilité de ne pas l'avoir vu . C'est un point qui montre très clairement que la guerre contre la Pologne entrainant l'Angleterre et la

H0466-0099

France,Ribbentrop ou bien n'était pas intéressé par l'opinion de Londres puisqu'il ne prenait pas la même de voir son ambassadeur, ou bien, comme il le suggeste lui-même, il avait nommé un diplomate de carrière de si peu de valeur que son opinion ne comptait ni aux yeux de Ribbentrop ni à ceux d'Hitler . Dans aucun des deux cas il ne s'intéressait à ce que son ambassadeur pouvait dire sur l'opinion de Londres ou sur la possibilité de la guerre Et parlant avec beaucoup de modération je peux dire que pendant les derniers jours avant Septembre I939 , cet accusé fit tout ce qu'il put pour éviter la paix avec la Pologne et pour éviter tout ce qui aurait pu empêcher la guerre qu'il voulait , nous le savons . Il le fit, sachant clairement que la guerre contre la Pologne impliquerait l'Angleterre et la France . Ces détails ont été amplement démontrés par le Colonel Griffith Jones . J'ai mentionné la conclusion qui se trouve pages I000 à I059 de la traduction, et M.Lipski résume dans son rapport du I0 Octobre I939 , document TC 73.I47. GB I27 , tout ce qui se passa .

Telles sont les actions de l'accusé dans la question polonaise .

J'ai le plaisir d'informer le Tribunal qu'en ce qui concerne les autres pays l'exposé sera beaucoup plus court . J'en arrive à la Norvège et au Danemark . Je rappelle au Tribunal le fait que le 3I mars I939 l'accusé Ribbentrop signa pour l'Allemagne un Pacte de non agression avec le Danemark, établissant que"le Reich allemand et le royaume de Danemark n'entreraient en guerre sous aucune condition ou circonstance et n'emploieront la force l'un contre l'autre ." Pièce GB 77, document TC 24 et pour fixer la date, le Tribunal se souviendra que le 7 Avril I940 les forces armées allemandes envahirent

H0466 - 0100

le Danemark et en même temps la Norvège . En ce qui concerne la Norvège nos trois documents montrent que l'accusé connaissait le début de la préparation de cette agression . M. Elwin Jones a indiqué les relations existant entre Quisling et l'accusé Rosenberg , mais Rosenberg dans ce cas aussi, réclama l'aide de Ribbentrop , et si le Tribunal veut se rapporter au document 957 PS, GB I39 il verra le premier document qui établit les relations entre cet accusé et les premières activités de Quisling .

Le premier, 957 PS, est une lettre de Rosenberg à l'accusé, disant :

"Cher camarade du Parti von Ribbentrop ,

"Le camarade du Parti Scheidt est revenu et a fait un rapport détaillé au Conseiller privé von Grunherr qui s'adressera à vous à ce sujet . Nous avons été d'accord l'autre jour que 2 à 300.000 marks devraient être employés immédiatement dans ce but . Mais maintenant le Conseiller Grunherr déclare que le deuxième paiement doit être fait dans les 8 jours, mais comme Scheidt doit repartir immédiatement , je vous demande s'il est possible qu'un second paiement lui soit fait immédiatement . Par une plus longue absence du Reichsamtsleiter PS Scheidt les relations avec vos représentants seraient rompues , ce qui, en de telles circonstances, serait très défavorable ." C'était le 24 Février .

Le document suivant est un rapport de Rosenberg à Hitler et il se trouve page 4 du rapport de l'activité de Quisling où il y a un passage suffisant à montrer combien l'accusé y était mêlé . C'est le paragraphe 2 page 4 document 004 PS, après le 957 PS .

LE PRESIDENT.- Je n'ai pas encore trouvé le

957 PS

SB I3

8/I/46

H0466-0101

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- C'est un rapport de Rosenberg à Hitler .

"A part l'aide financière venant du Reich, Quisling a reçu la promesse d'aide immédiate pour l'utilisation immédiate en Norvège , notamment charbon, sucre etc.. D'autre aide fut promise . La livraison devait être faite sous le couvert d'une nouvelle compagnie commerciale établie en Allemagne ou par des firmes existant déjà tandis qu'Hagelin la recevrait en Norvège . Hagelin a déjà conféré avec le ministre du Ravitaillement et du commerce et a reçu l'autorisation d'apporter du charbon en même temps que les transports de charbon permettaient de servir les possibilités de mesures techniques pour lancer l'action politique de Quisling à Oslo avec l'aide allemande . C'était le plan de Quisling d'envoyer des hommes choisis en Allemagne pour les entrainer militairement dans un camp complètement isolé . Il s devaient être utilisés comme spécialistes en même temps que les troupes spéciales allemandes qui avaient été amenées à Oslo sur des navires de charbon pour accomplir une action politique . Ainsi Quisling avait l'intention de s'emparer de ses adversaires en Norvège , y compris le roi , et d'empêcher ainsi dès le début toute résistance militaire . Immédiatement après cette action politique et sur la demande officielle de Quisling au gouvernement du Reich allemand , l'occupation militaire de la Norvège devait avoir lieu . Tous les préparatifs militaires devaient être terminés avant . Ainsi ce plan avait le grand avantage de la surprise , mais il contenait beaucoup de dangers qui pouvaient amener son échec . Pour cette raison sans le désapprouver, on le fit attendre .

"En Février après une conférence avec le Feldmaréchal Goering, le Reichsleiter Rosenberg informa le Secrétaire du Plan de Quatre ans de son intention de préparer des envois de charbon à la Norvège à Hagelin .

H0466-0102

D'autres détails furent discutés dans une conférence entre le Secrétaire Wohlstat, le Directeur Schickedanz et Hagelin. Wohlthat ne recevant pas d'autres instructions du Feldmaréchal, le ministre des Affaires étrangères Ribbentrop , après avoir consulté le Reichsleiter Rosenberg, consentit à envoyer les expéditions par son service . Sur un rapport du Reichsleiter Rosenberg au Fuhrer on s'arrangea pour payer à Quisling IO.000 livres anglaises par mois, pendant 3 mois à partir du I5 mars, pour aider son travail ."

Cette somme fut payée par Scheidt, dont nous avons déjà parlé .

L'autre document qui devrait se trouver immédiatement après, est le D.629, qui est une lettre de l'accusé Keitel à l'accusé Ribbentrop , datée du 3 avril I940 , et dans le paragraphe I, Keitel dit :

"Cher Monsieur von Ribbentrop,

L'occupation militaire du Danemark et de la Norvège a été, par ordre du Fuhrer, en préparation depuis longtemps par le haut commandement de la Wehrmacht Le Haut commandemant de la Wehrmacht a eu par conséquent, beaucoup de temps pour s'occuper de toutes les questions relatives à l'exécution de cette opération . Le temps qui est à votre disposition pour la préparation politique de cette opération , est au contraire beaucoup plus court . Je crois même que pour agir en accord avec vos propres idées, en vous transmettant non seulement les voeux de la Wehrmacht qui devraient être accomplis par les Gouvernements d'Oslo, de Copenhague et de Stockholm pour des raisons purement militaires, mais j'inclus aussi une série de demandes qui concernent indirectement la Wehrmacht mais qui sont eependant de la plus grande importance pour l'exécution de cette tâche . "

H0466-0103

Il demande ensuite que les Affaires étrangères entrent en contact avec certains commandants . Le point important pour lequel je lis ceci au Tribunal, pour la première fois, je crois, , est que nous voyons l'accusé Keitel disant clairement que l'occupation militaire du Danemark et de la Norvège est depuis longtemps en préparation . "est intéressant lorsqu'on revient en arrière et que l'on considère la vie officielle de Ribbentrop , qui est contenue dans dans les Archives, document D.472 Je n'en cite qu'une phrase à cause du contraste :

"Avec l'occupation du Danemark et de la Norvège le 9 Avril I940 , peu d'heures avant le débarquement des troupes britanniques sur ces territoires, la bataille commença avec les Puissances de l'Ouest ."

Puis il poursuit avec la Hollande et la Belgique

Il est tout à fait clair que l'accusé Ribbentrop est plongé jusqu'au cou dans le complot Quisling et , ainsi qu'il le lui a dit une semaine avant le début de l'invasion, que la Wehrmacht et l'accusé Keitel avaient préparé depuis longtemps cet acte particulier d'agression.

Voilà toutes les preuves concernant l'agression de la Norvège , toute son histoire ayant été exposée par M.Elwin Jones .

LE PRESIDENT.- Nous allons suspendre la séance jusqu'à demain .

L'AUDIENCE EST LEVEE A I7 HEURES

-:-:-:-:-